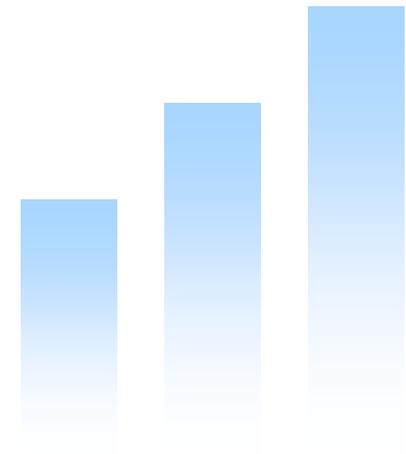


ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2004/2008 DE LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS

janvier 2009

DOCUMENT DE TRAVAIL



6 rue du Général de Larminat • 75015 PARIS
Tél. : 01 43 06 08 10 • Fax : 01 47 34 15 83
e-mail : cmk@cabinetmichelklopf.fr
site : www.cabinetmichelklopf.fr

PRESENTATION DU CABINET MICHEL KLOPFER

Le présent document a été réalisé par le Cabinet Michel KLOPFER (CMK), société indépendante de tout groupe industriel, commercial ou financier, comme de toute attache partisane, et dont l'intégralité du capital appartient, de par ses statuts, à ses consultants et salariés (aucun actionnaire extérieur).

Spécialisé dans la gestion financière des collectivités locales, le Cabinet compte à ce jour plus de 700 références, parmi lesquelles 33 des 39 villes de plus de 100.000 habitants, 78 des 100 conseils généraux, 24 des 26 conseils régionaux, 74 des 171 communautés d'agglomération et 11 des 14 communautés urbaines.

Ses consultants sont également formateurs auprès de nombreux organismes, dont la Cour des comptes, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Equipement, ainsi que la plupart des associations d'élus (AMF, ADF, ARF et AdCF) et six Chambres régionales des comptes.

Ils sont auteurs de « Gestion financière des collectivités locales », ouvrage publié aux Editions du Moniteur en 2005 (4e édition) ainsi que d'articles dans différentes publications, dont « Les Notes bleues de Bercy », « La Revue du Trésor », « Le Monde », etc. CMK participe également à la rédaction du « Jurisclasseur collectivités locales », du « Guide Lamy Collectivités locales » et du « Mémento-Guide du financement des collectivités locales ».

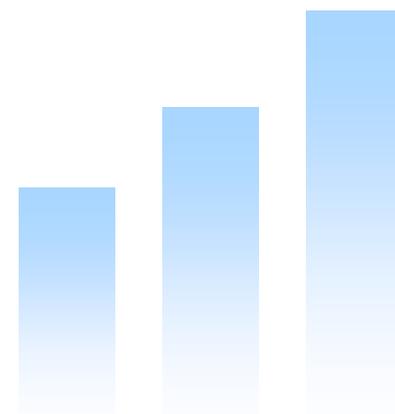
□ Le présent document comporte 2 parties :

- **1. Bilan synthétique de la situation financière de la commune d'Aubervilliers à la fin de l'exercice 2008**

- **2. Evaluation des marges de manœuvres financières à l'horizon 2014**
 - **Analyse de la problématique de l'équilibre budgétaire**
 - **Analyse de sensibilité et scénarii prospectif**

1

**BILAN SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS À LA FIN DE
L'EXERCICE 2008**



STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

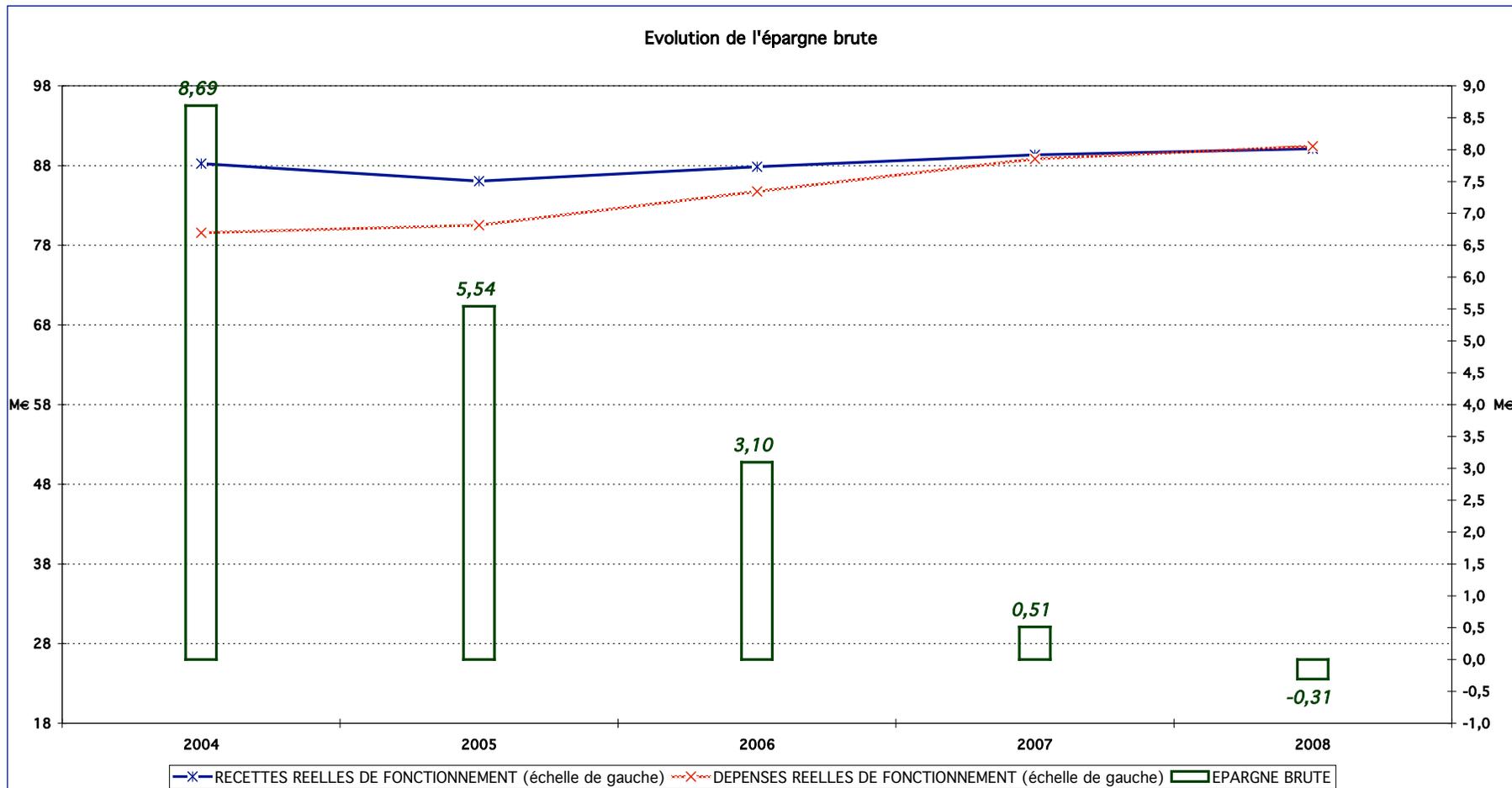
- Au centre de l'analyse de toute collectivité se trouve le concept d'autofinancement, souvent appelé **épargne brute ou autofinancement** en finances locales.
- Il correspond au flux de liquidités dégagées par l'activité courante de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement. C'est donc le solde des recettes réelles de fonctionnement (récurrentes) après règlement des dépenses de fonctionnement (récurrentes).
- Il constitue un témoin :
 - II de **l'aisance de la section de fonctionnement** : un autofinancement élevé suppose, toutes choses égales par ailleurs, un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement,
 - II de **la capacité à se désendetter et/ou à investir**, dans une proportion qui n'est pas de 1 pour 1, mais plutôt de 1 pour 10 : 1 d'épargne brute récurrente constitue l'autofinancement d'un investissement de 10.

=> Après retraitements et élimination des mouvements d'ordre et assimilés, le compte administratif 2007 présente la structure ci-contre :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de gestion	83,9	Recettes de gestion
	Frais financiers	4,9	
	EPARGNE BRUTE	0,5	
INVESTISSEMENT	Capital dette	8,4	EPARGNE BRUTE
	Investissements	14,1	Recettes définitives
	Fonds de roulement 2,5 Me		Emprunt
			7,5
			17,0

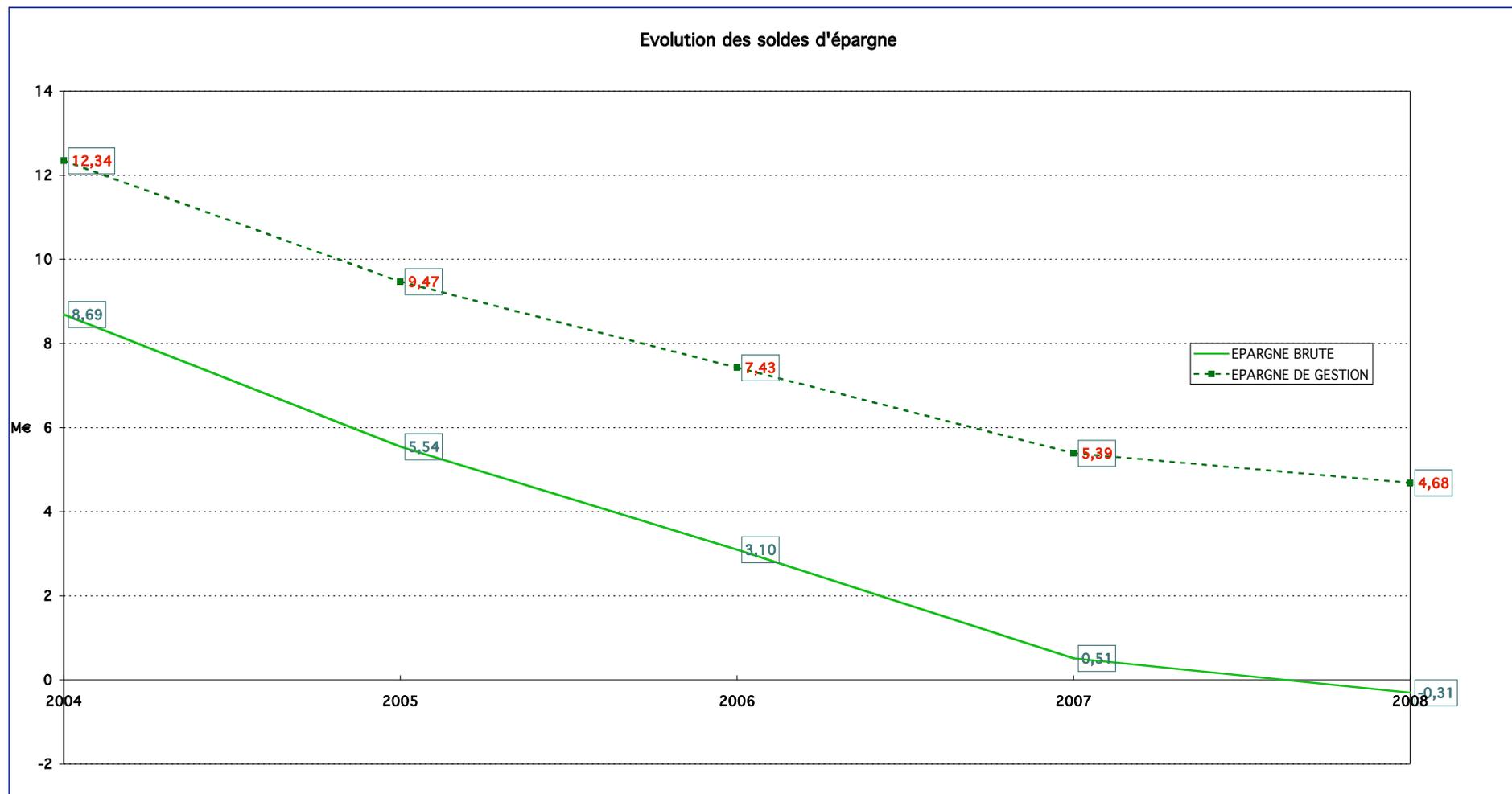
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Niveau de l'épargne brute

- L'épargne brute, en diminution constante sur la période, est divisée par 17 entre 2004 et 2007. Elle passe ainsi de 8,69 M€ en 2004 à 0,51 M€ en 2007.
- Les dépenses réelles de fonctionnement évoluant plus vite que les recettes réelles, la section de fonctionnement connaît un « effet ciseaux » qui rend l'épargne brute négative en 2008 à -0,31 M€.
 - Un ralentissement de la dégradation de l'épargne est observé en fin de période, en particulier sur 2008. Cette tendance pourrait être renforcée en cas de prise en compte de produits à rattacher (produits des services) au CA prévisionnel 2008.



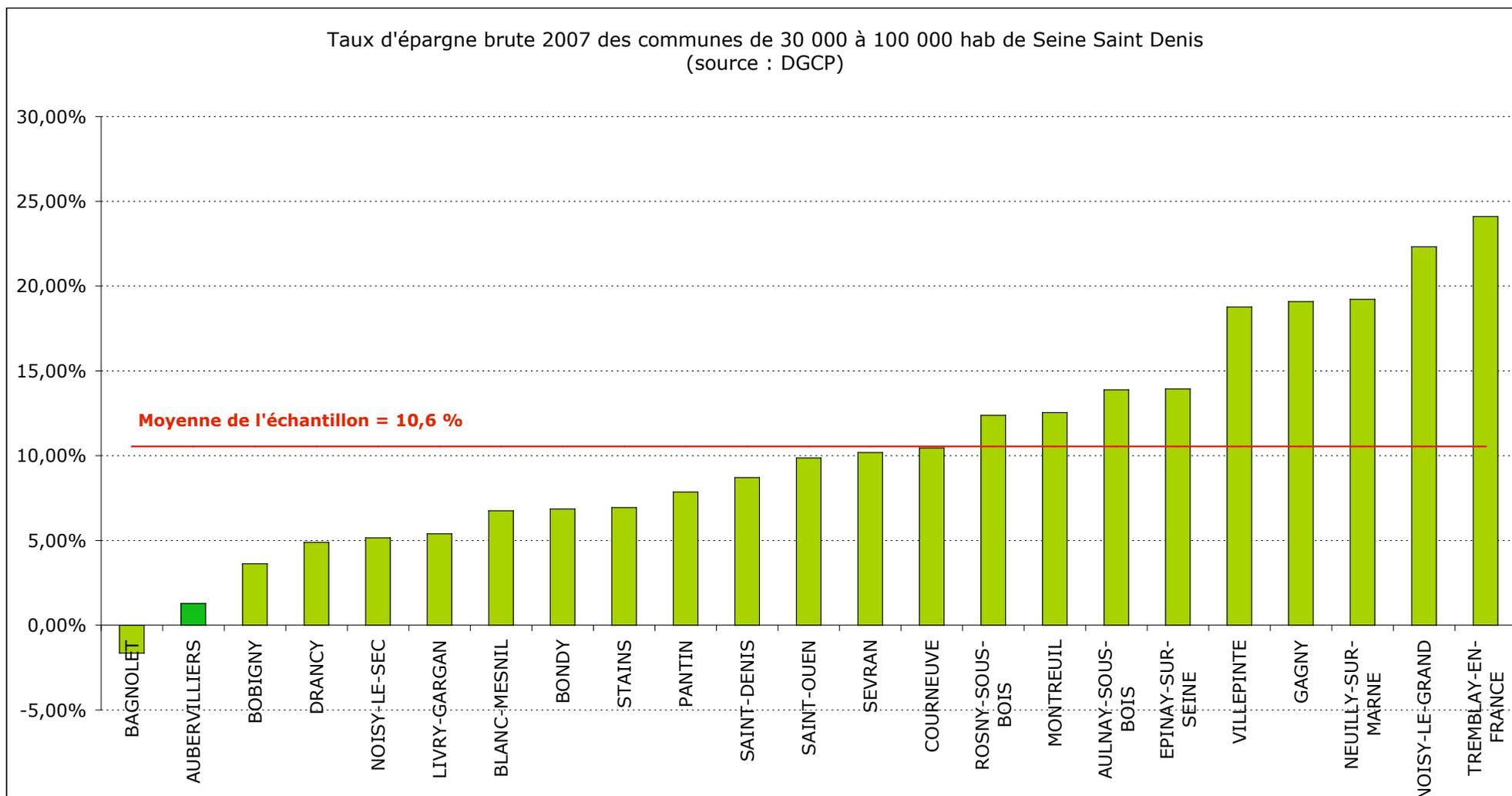
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Niveau des épargnes

- Cet effet ciseaux s'explique en grande partie par le fait que le niveau d'épargne de gestion diminue de manière importante ; ce qui signifie que, indépendamment du poids de la dette sur le budget de la ville, cette dernière voit ses dépenses de gestion progresser plus vite que ses recettes (+1,4% en moyenne pour les recettes contre +3,6% en moyenne pour les dépenses entre 2005 et 2008).



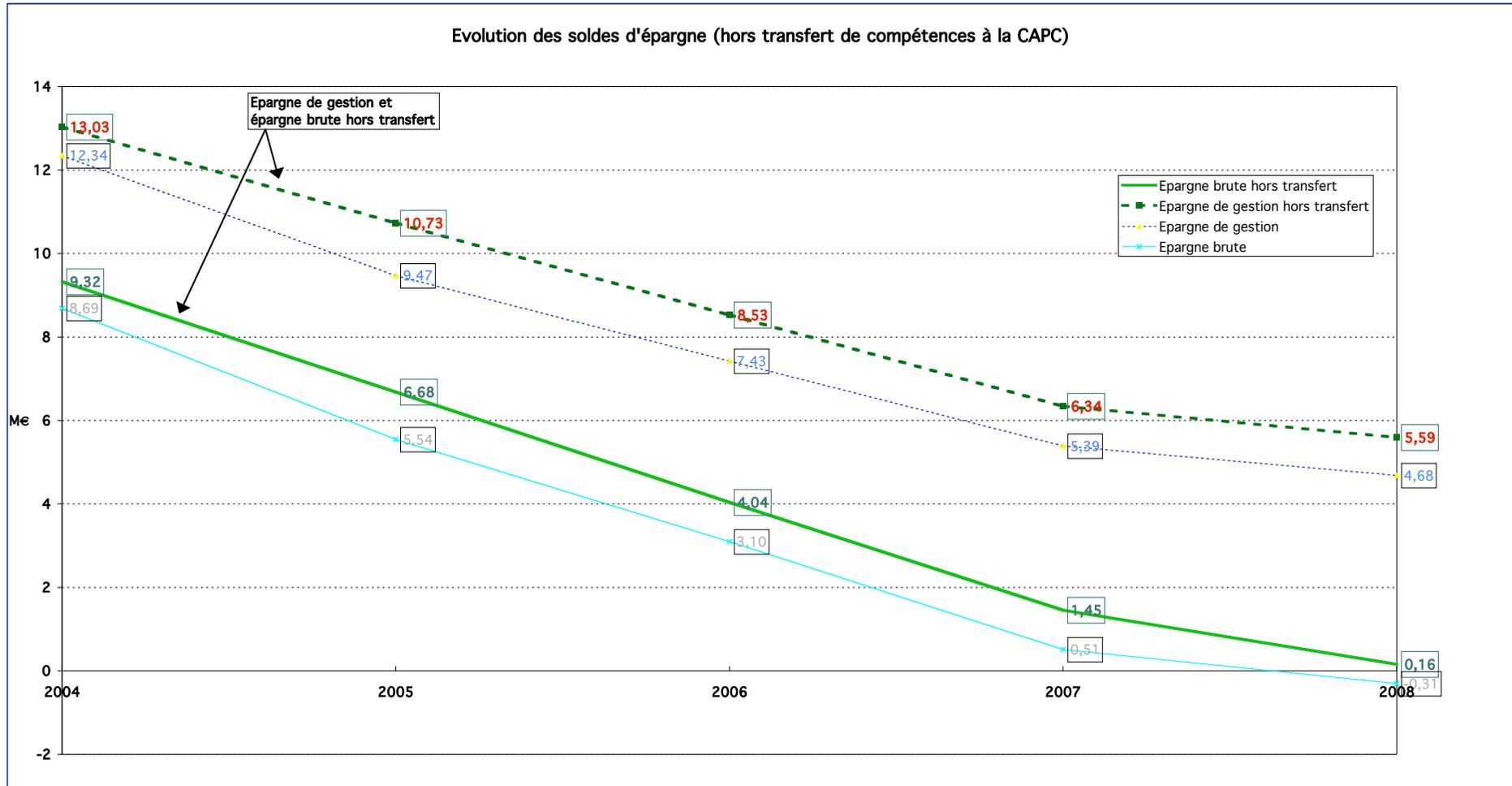
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- En 2007, Aubervilliers présente le taux d'épargne brute (calculé en rapportant l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement) le plus faible (après Bagnolet) des villes de 30 000 à 100 000 habitants de la Seine Saint Denis.
- Avec un taux de 1,2 %, la ville se situe déjà très en deçà du seuil critique usuellement admis de 8 %.



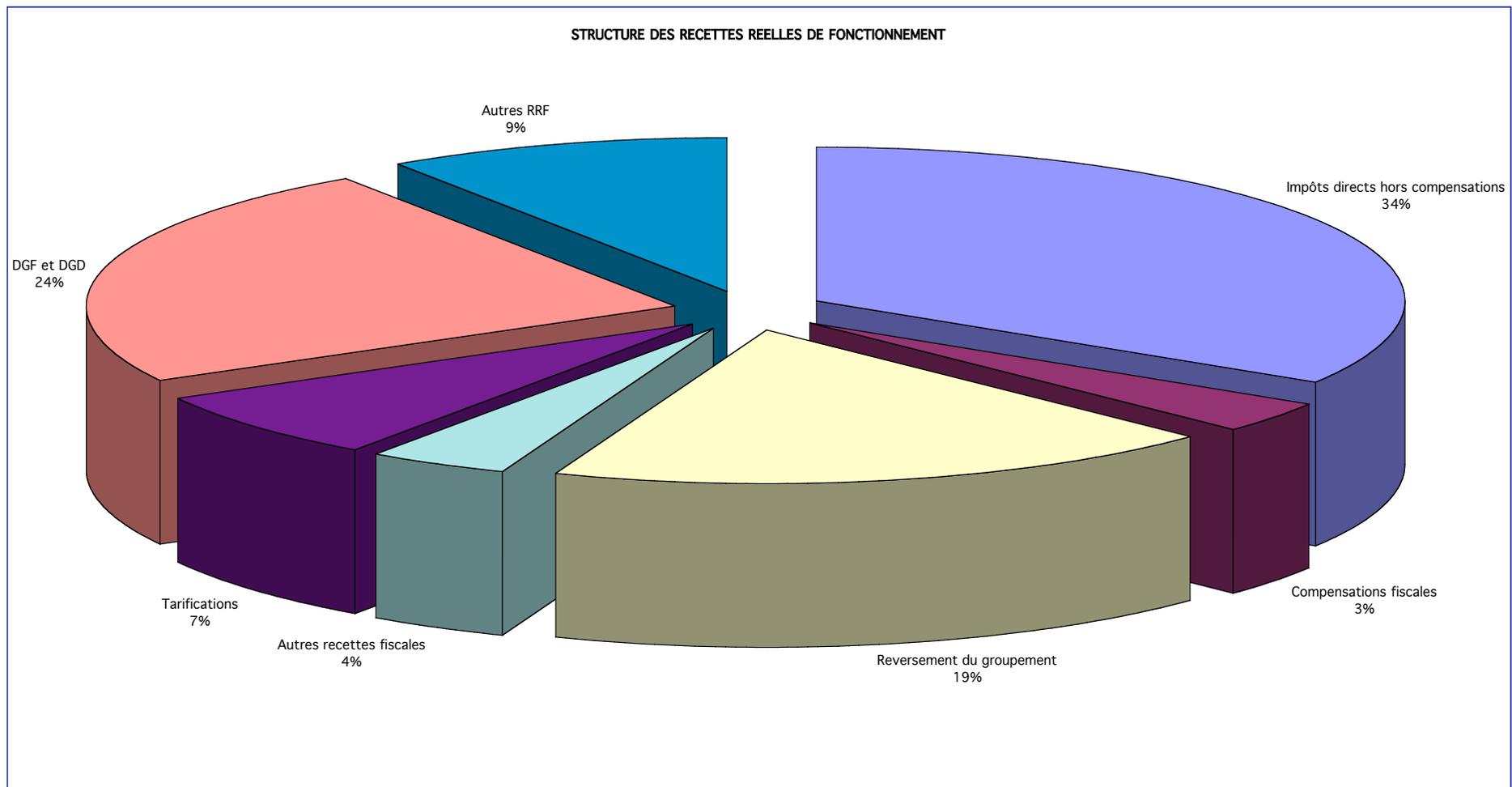
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Niveau des épargnes (hors transfert de compétences)

- Si on neutralise l'effet du transfert des compétences emploi, habitat, aménagement et lecture publique, l'épargne de gestion et l'épargne brute apparaissent supérieures à la situation actuelle.
- Ceci s'explique en partie par le fait qu'une part importante des charges transférées à la CAPC concerne des dépenses d'investissement (1,2 M€ sur 2,6 M€). Ce montant, qui est déduit de l'attribution de compensation vient réduire les recettes de gestion et donc l'épargne de gestion.



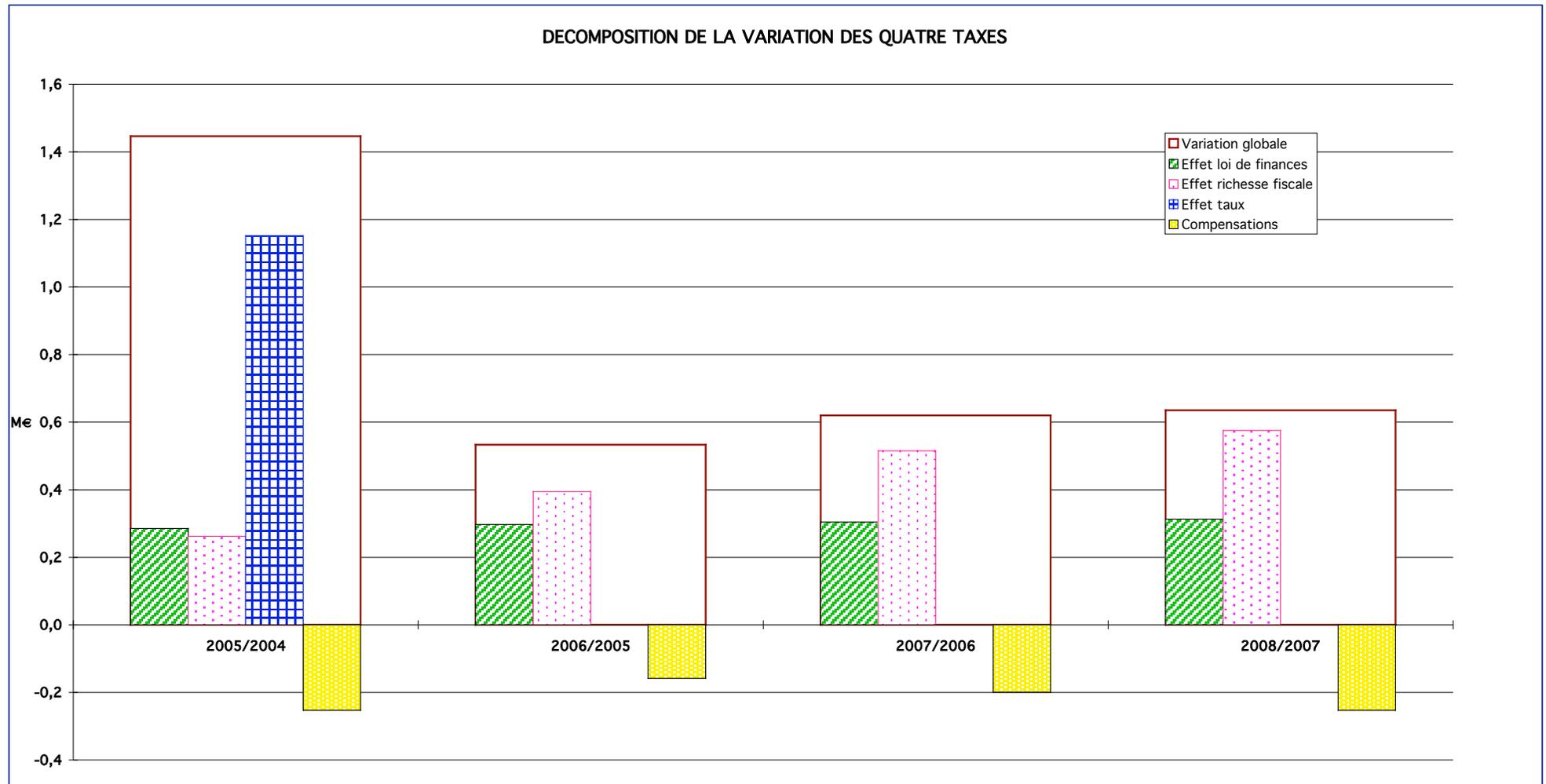
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 : Structure des recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement, dont la structure est rappelée ci-dessous, ont augmenté de 0,5 % par an en moyenne de 2004 à 2008.
- Les reversements du groupement (composés de l'attribution de compensation et de la DSC), qui sont des recettes atones, représentent, avec 19 %, une part importante des recettes réelles de fonctionnement.



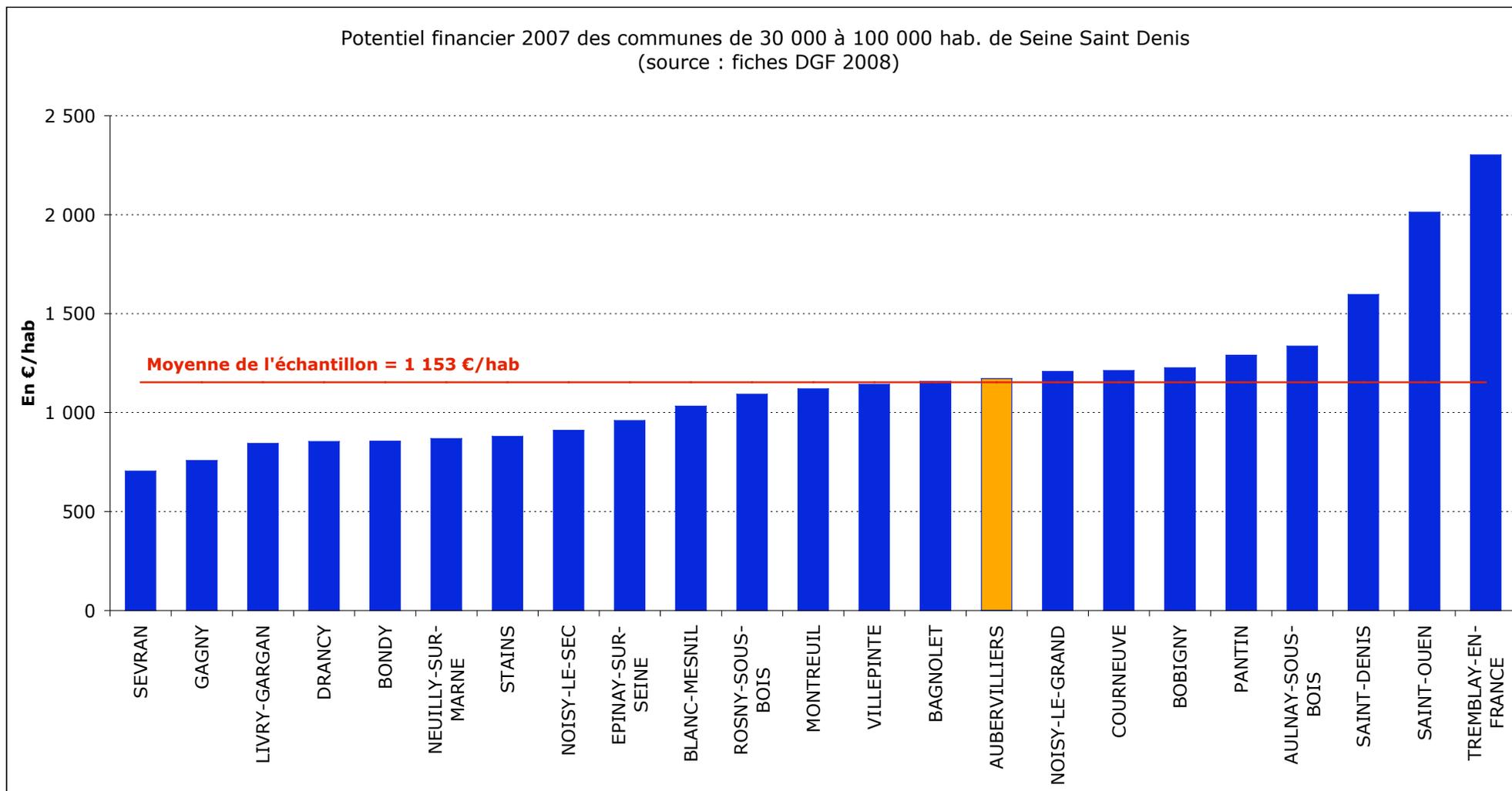
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Fiscalité

- Le produit fiscal total augmente en moyenne de 2,2 % sur la période, alors que les bases prennent 2,4% l'an
 - L'unique hausse des taux fiscaux mise en œuvre sur la période (+4,3% en 2005) contribue à cette progression pour 0,9 point.
 - Le recul des compensations fiscales (-1 M€ au global sur la période) l'ampute de 1,3 point.



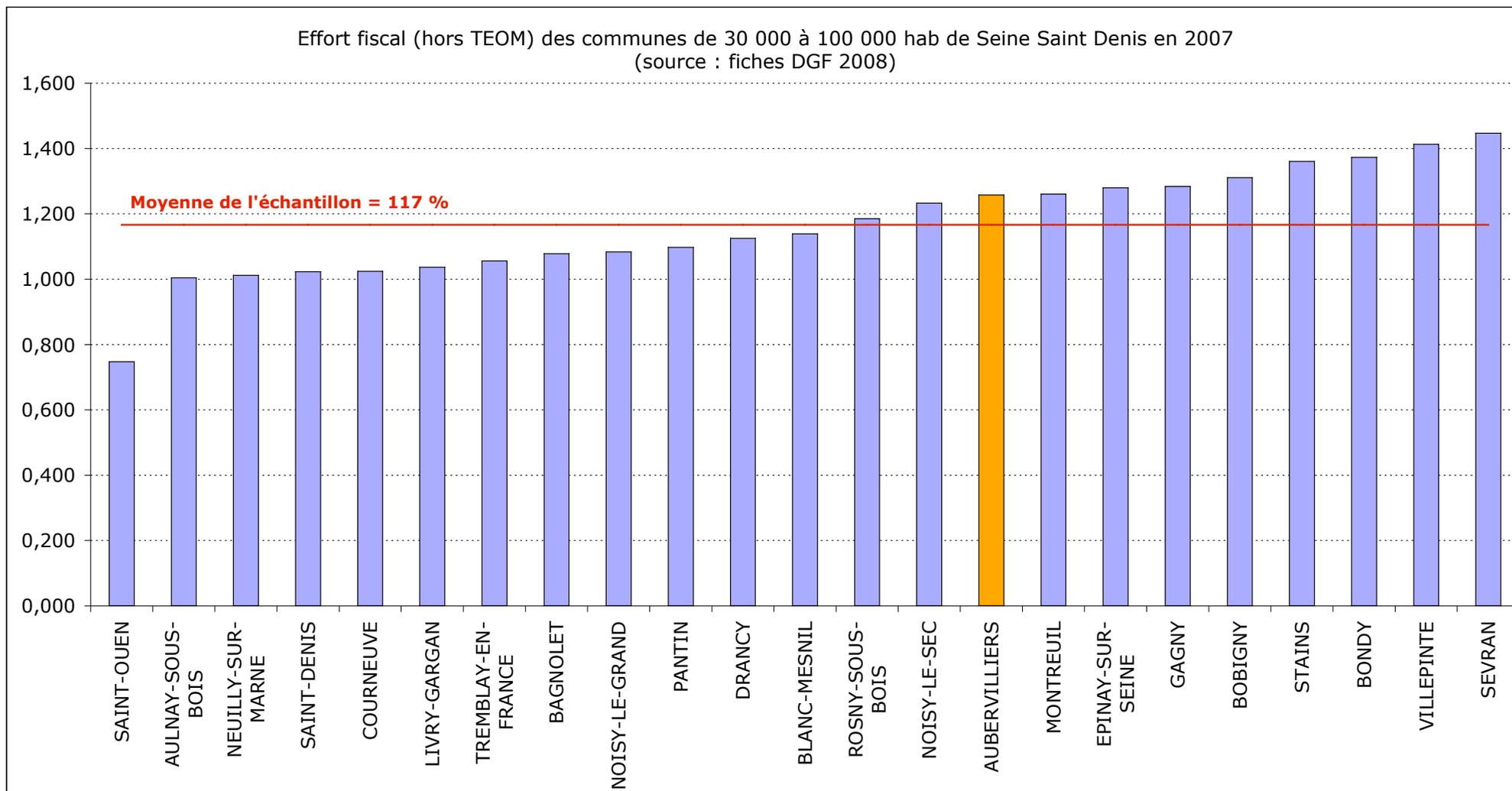
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- Le potentiel financier, qui est un indicateur de richesse associant le potentiel fiscal 4 taxes et la DGF forfaitaire, de la ville d'Aubervilliers se situe dans la moyenne des villes de l'échantillon.



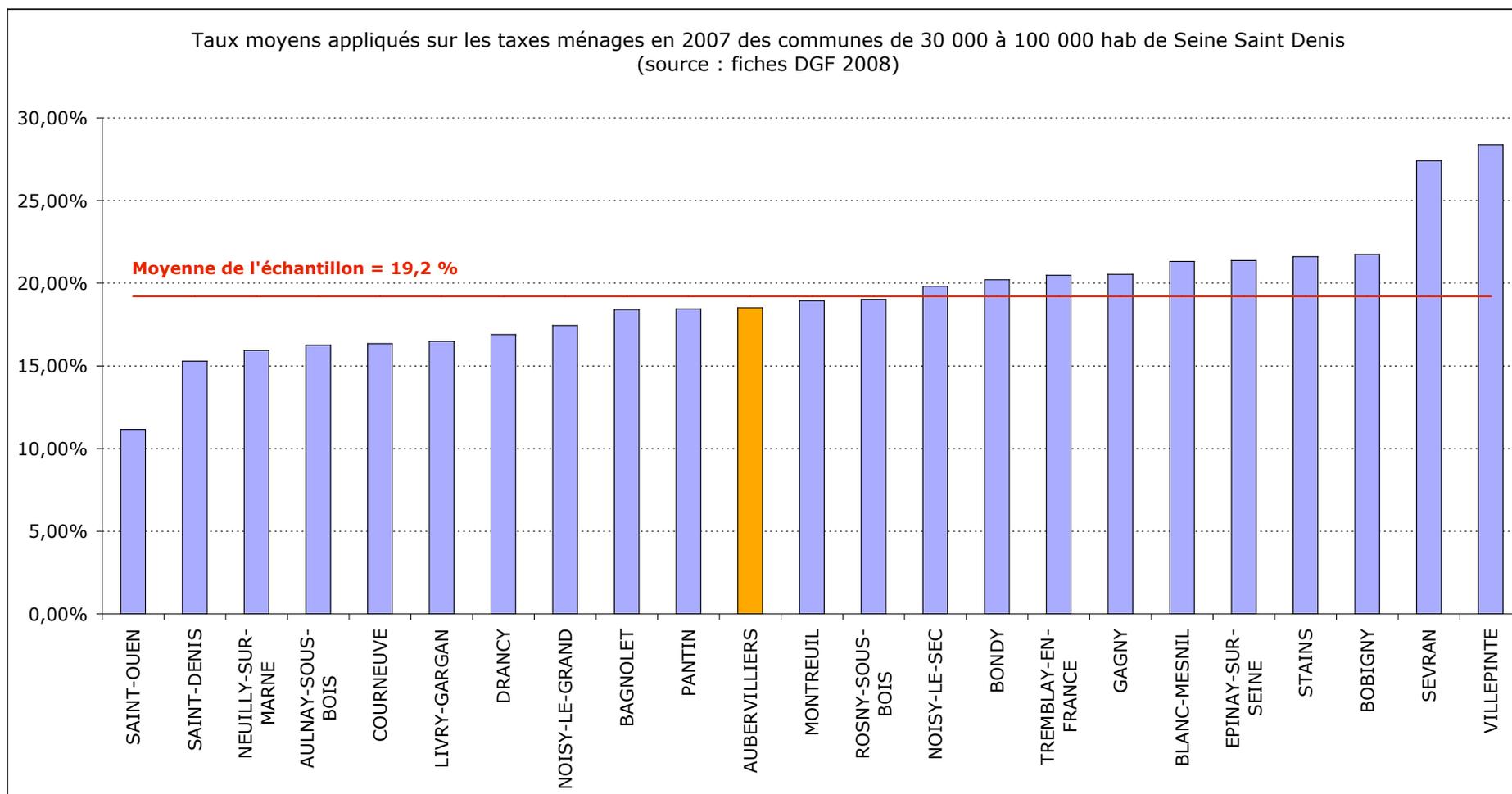
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- L'effort fiscal, qui mesure la pression fiscale en rapportant le produit des 3 taxes locales et de la TEOM au potentiel fiscal des 3 taxes, de la ville d'Aubervilliers est légèrement supérieur à la moyenne (+ 8 %).



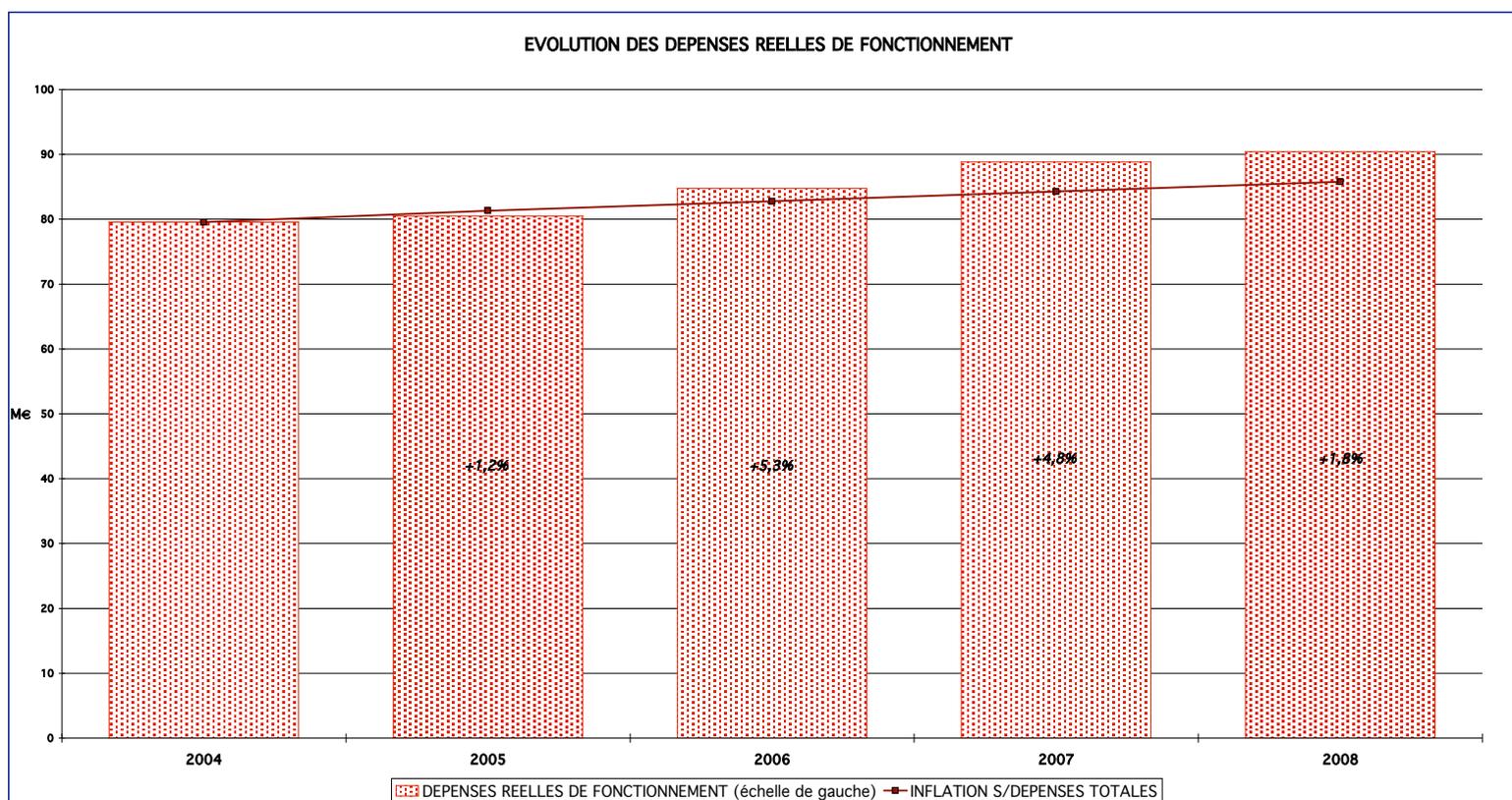
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- Le taux moyen d'imposition des trois taxes s'élève à 18,5 % pour Aubervilliers, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne de l'échantillon.



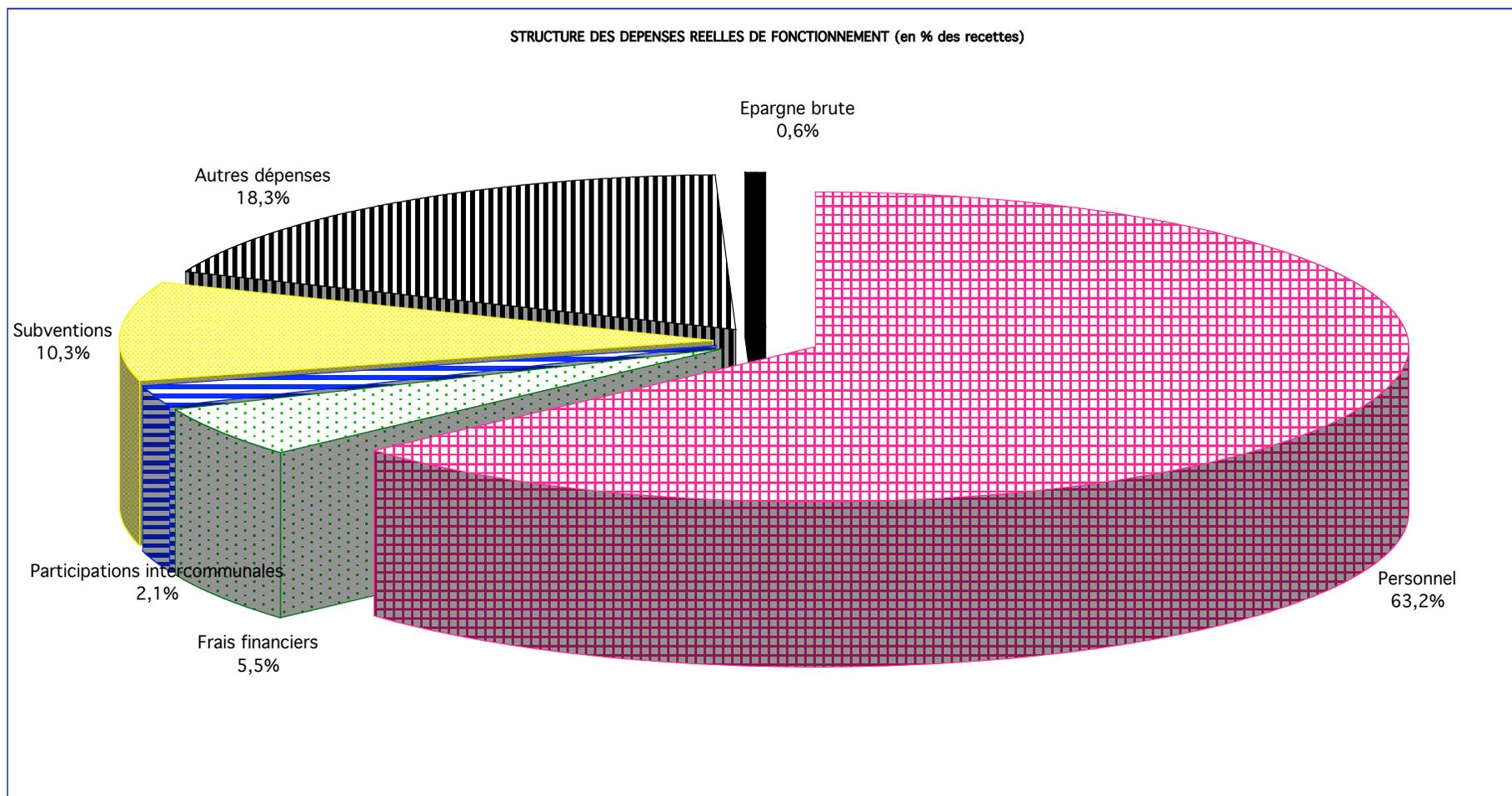
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Dépenses de fonctionnement

- De 2004 à 2007, les dépenses de fonctionnement, ont augmenté en moyenne de 3,7 % (contre +0,4% l'an pour les recettes). Cette tendance s'explique par une évolution très dynamique des dépenses de personnel (+ 4,5 % en moyenne) et des charges financières (+ 6,4 % en moyenne) alors que le 011 et le 65 reculent en valeur (+1,5% l'an en moyenne sur trois exercices).
- Entre 2005 et 2006, les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse alors que 3 % environ des dépenses réelles de fonctionnement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération.
- Cette progression a été ramenée à 1,8 % entre 2007 et 2008, ceci s'expliquant principalement par une diminution de 4,3 % des autres charges de gestion courante et une hausse plus modérée des charges de personnel (+ 3,1%).



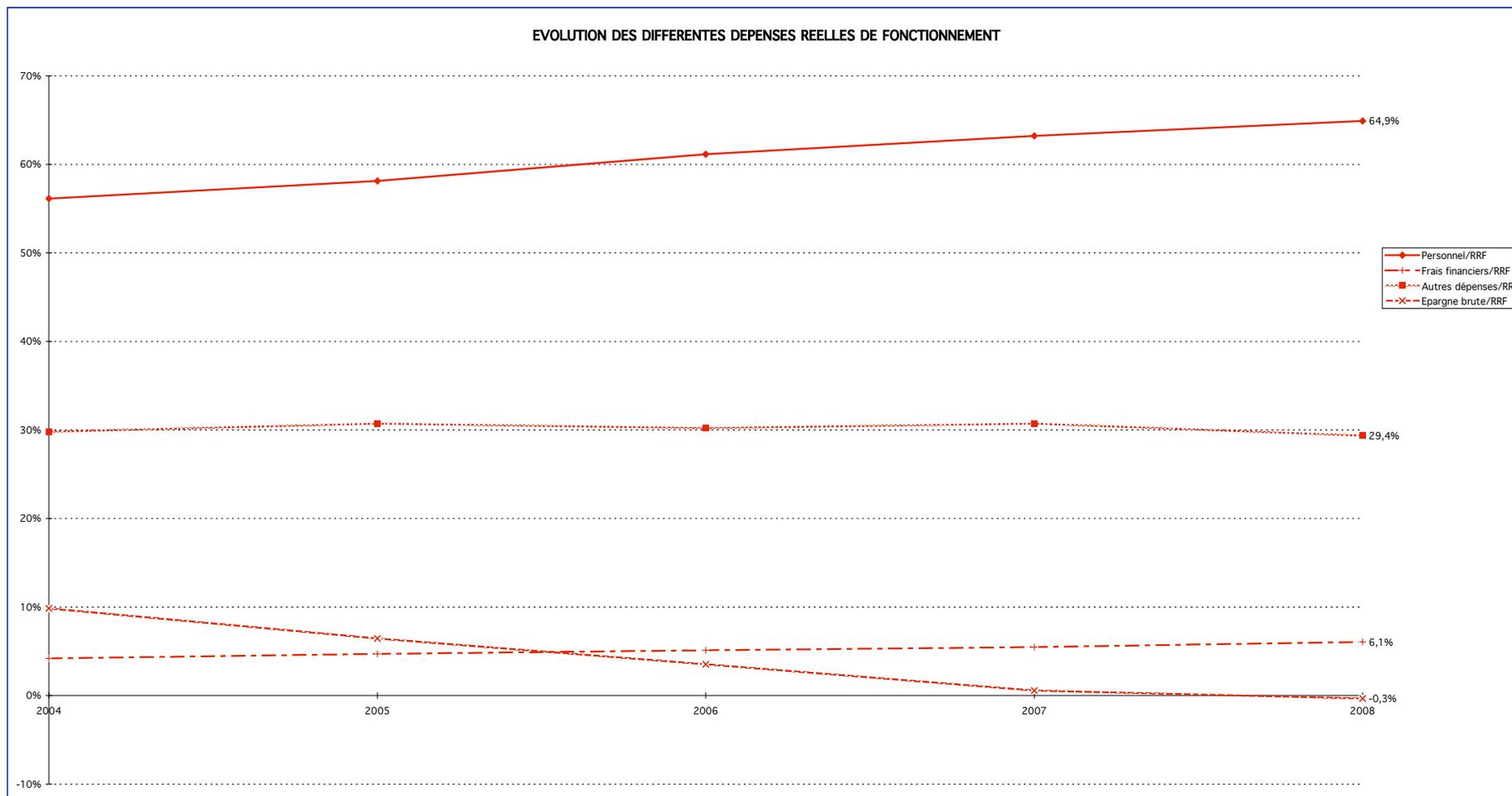
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Structure des dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel représentent la dépense la plus importante avec 63,2 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les frais financiers représentent le quatrième poste de dépenses avec 5,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.



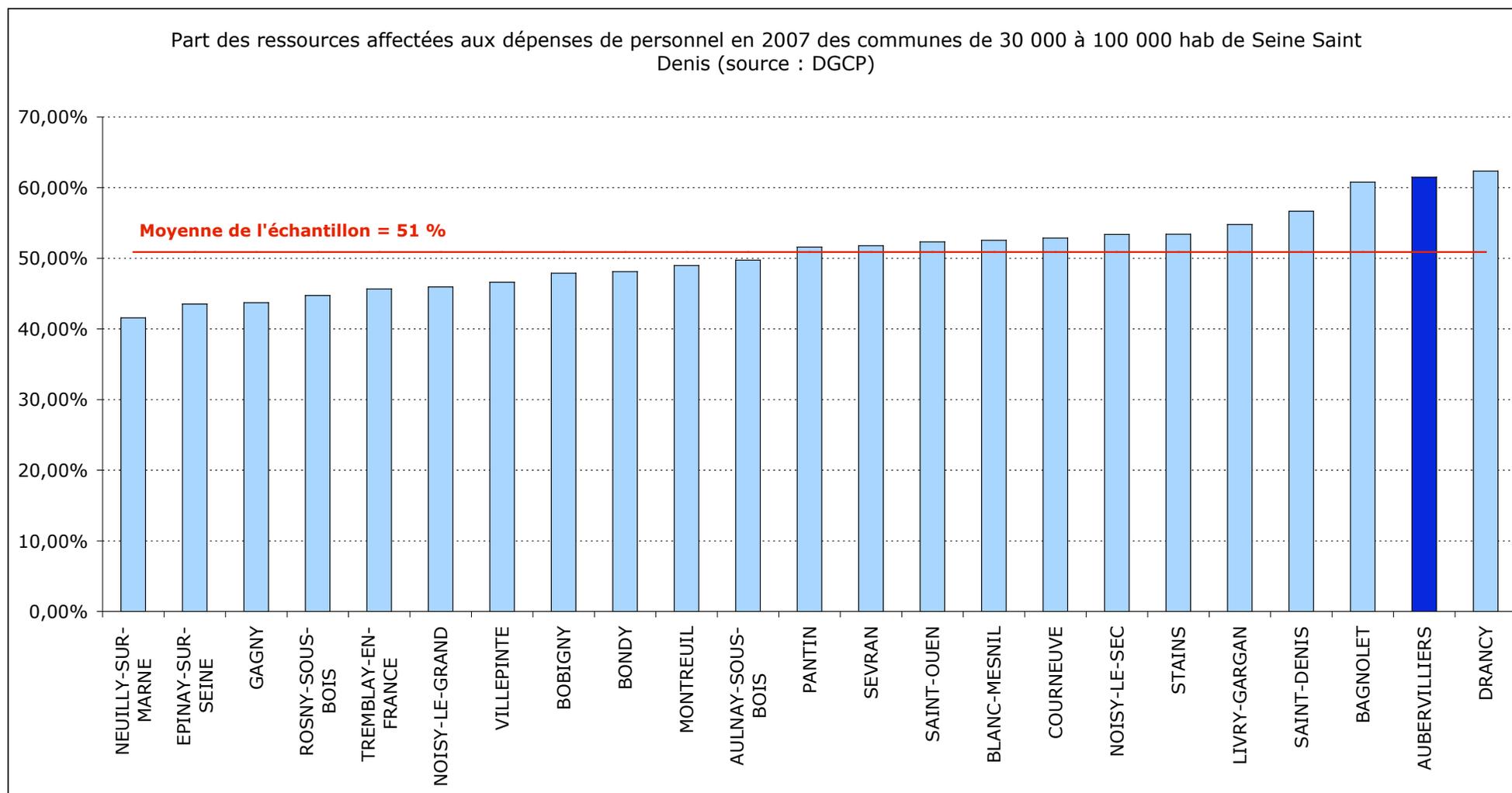
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 : évolution des dépenses de personnel

- De 2004 à 2008, la part des charges de personnel dans les recettes réelles de fonctionnement progresse constamment au détriment de l'épargne brute qui voit son taux fortement chuter durant la même période.
- Malgré le transfert des compétences « emploi-insertion », « habitat-logement » et « aménagement opérationnel » en 2004, dont la part des dépenses de personnel représentent 55 % du montant des charges transférées, la part des charges de personnel ne recule pas.



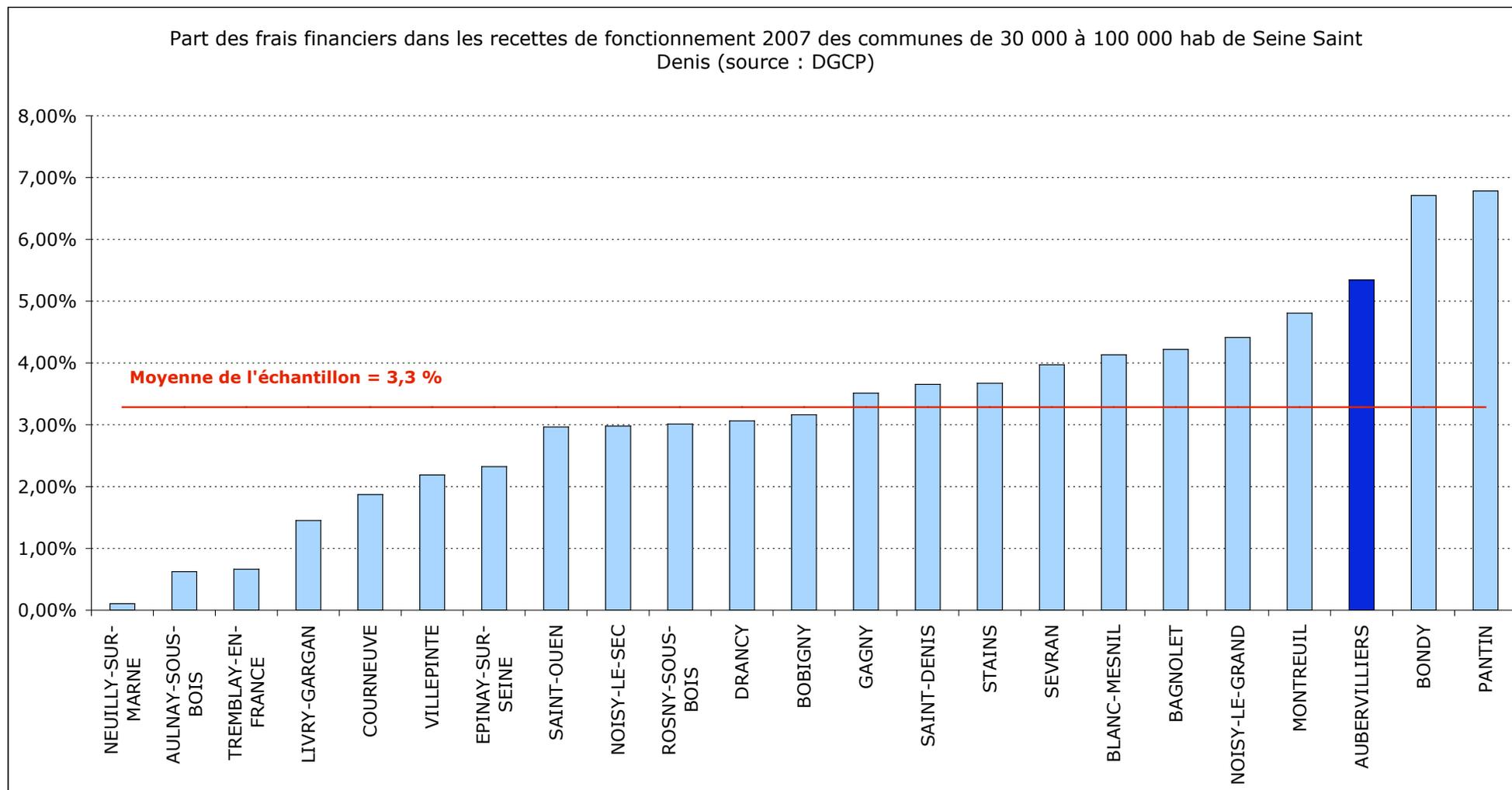
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- La ville d'Aubervilliers présente la part des ressources affectées aux dépenses de personnel la plus élevée (avec la ville de Drancy) des villes de 30 000 à 100 000 habitants de la Seine Saint Denis.



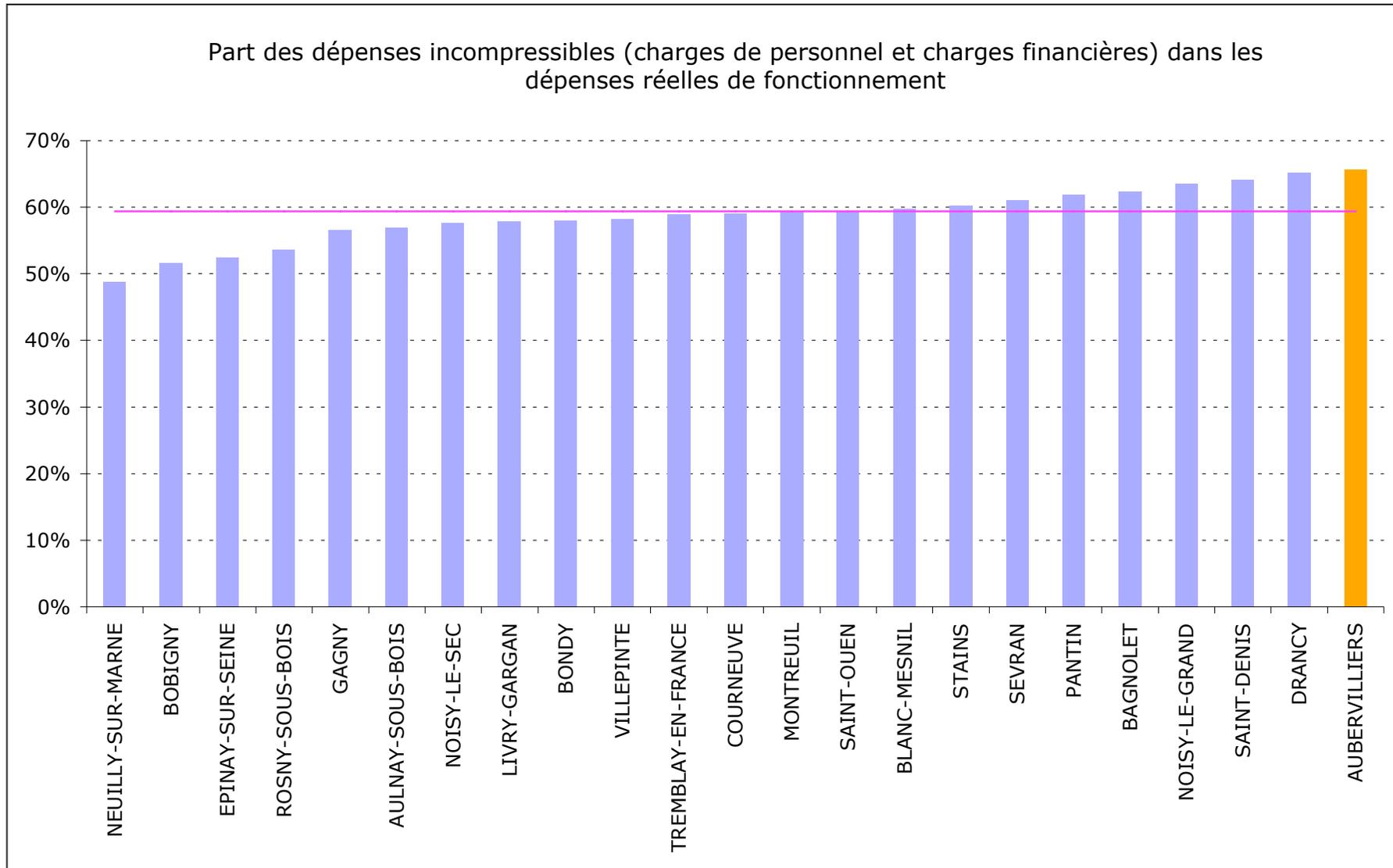
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- La part des frais financiers dans les recettes de fonctionnement d'Aubervilliers est parmi la plus importante de l'échantillon. Avec 5,4 % en 2007, le niveau d'Aubervilliers se situe bien au dessus de la moyenne qui s'élève à 3,3 %.



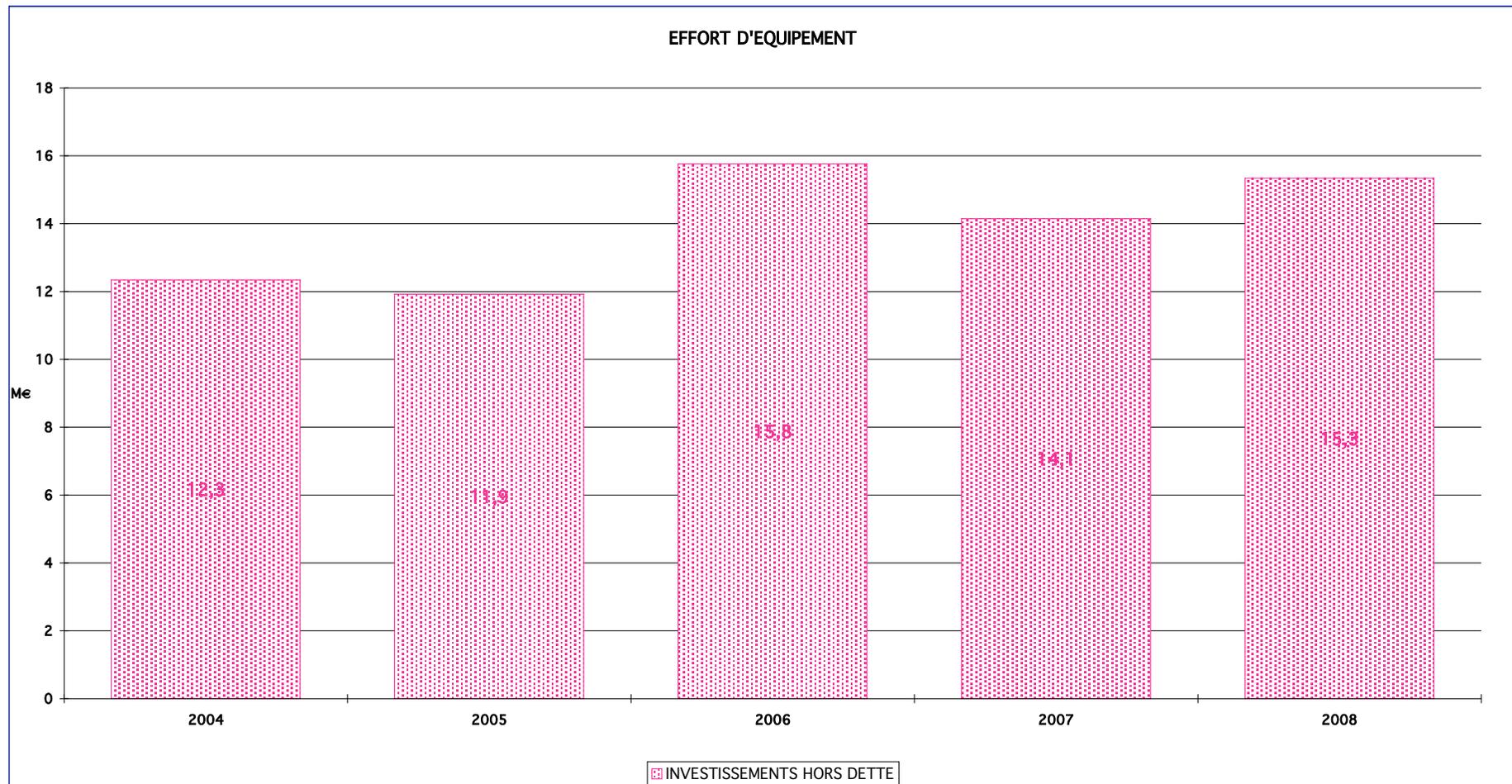
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Part des dépenses incompressibles

- Avec 65,7 %, la ville d'Aubervilliers présente la part des dépenses incompressibles dans les dépenses réelles de fonctionnement la plus importante de l'échantillon.



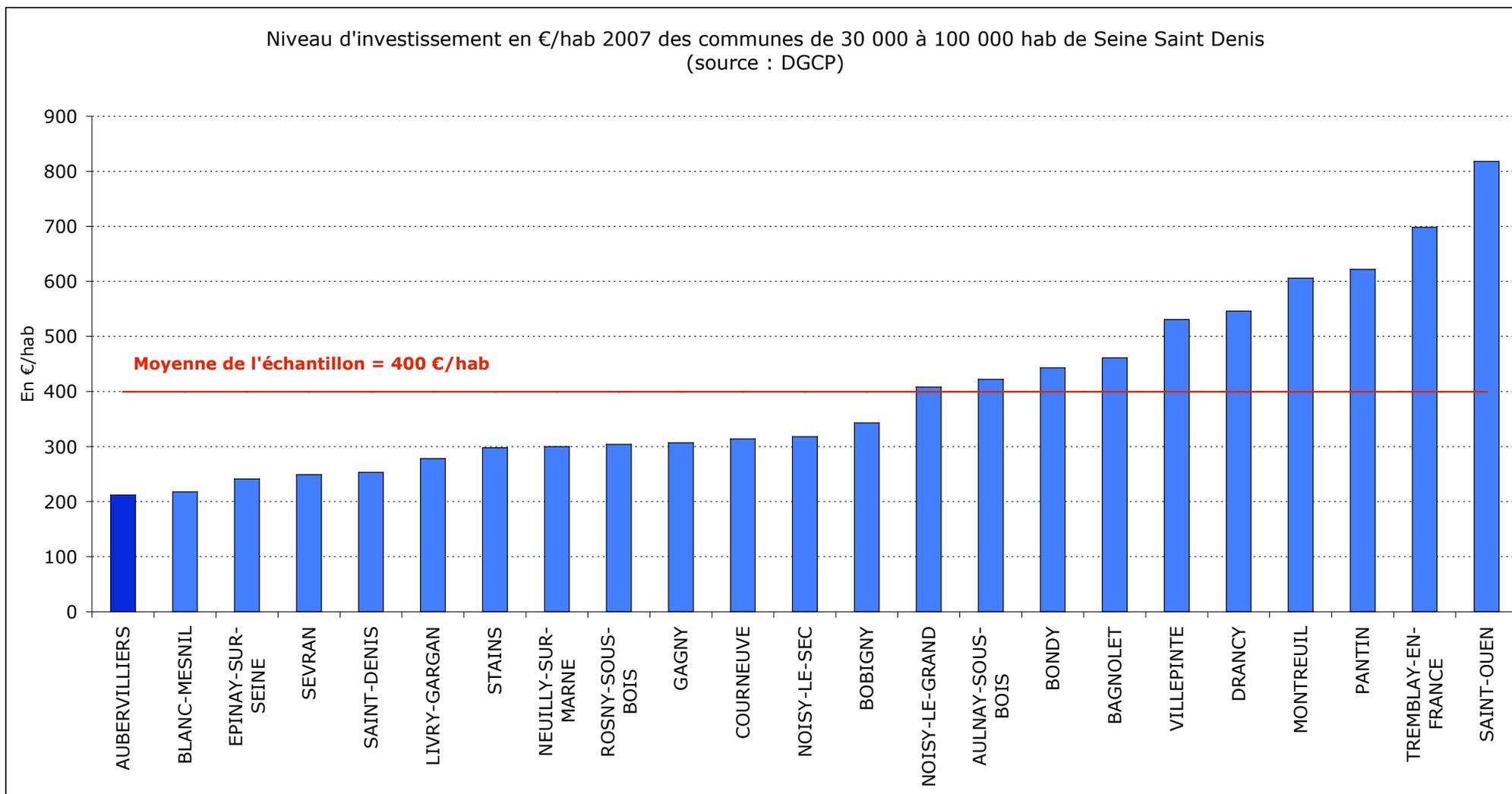
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 – Effort d'équipement

- L'effort d'investissement s'est accru à la fin du mandat précédent passant de 12 M€ en 2005 à 15 M€ en moyenne de 2006 à 2008.
- A noter que cette tendance intervient alors même que la ville a transféré la compétence « aménagement opérationnelle » en 2004 (dépenses d'investissement s'élevant à 1,2 M€ l'an nets du FCTVA).



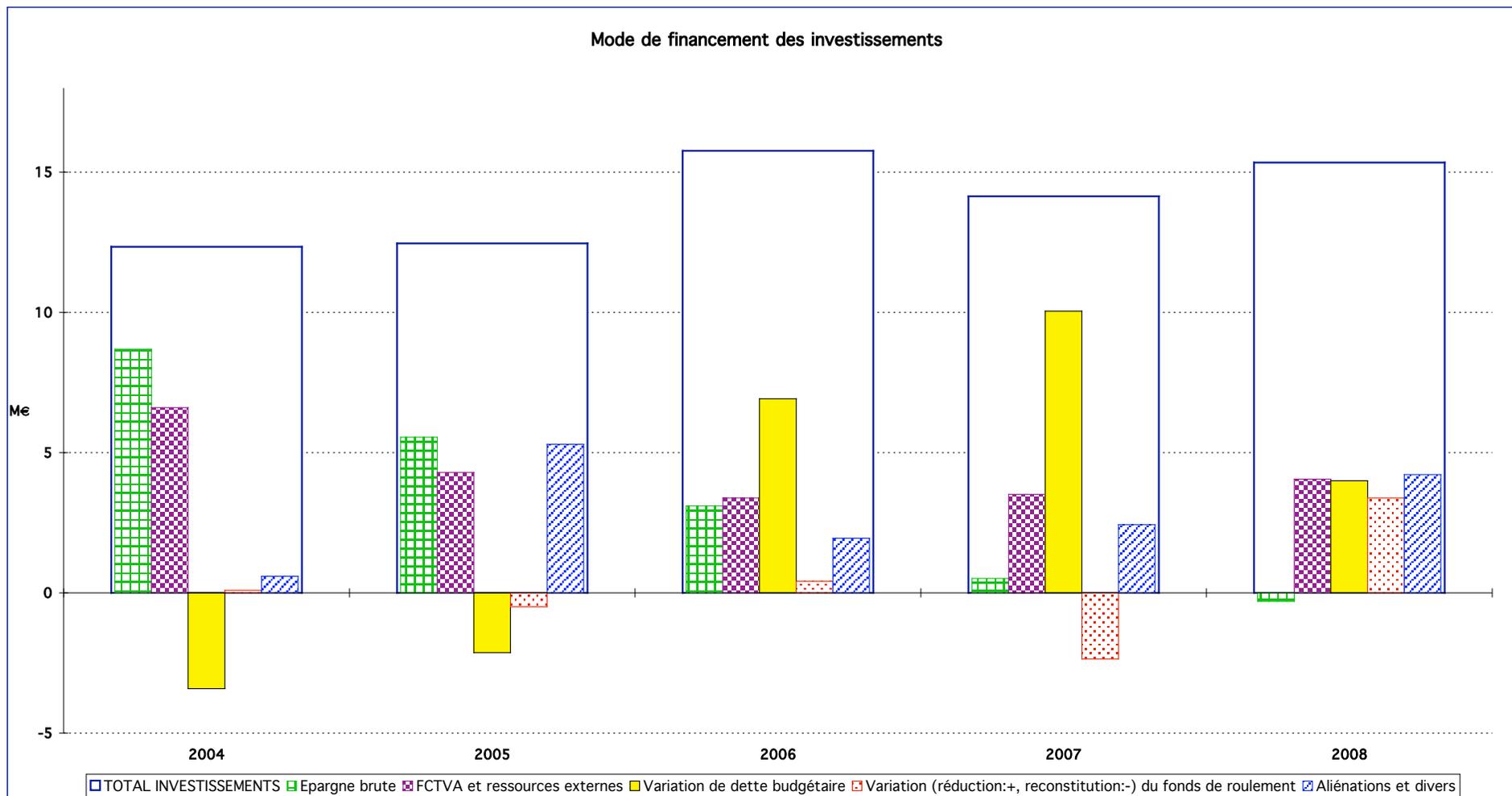
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- La ville d'Aubervilliers présente le niveau d'investissement par habitant de plus faible de l'échantillon. Avec 212 € par habitant, il se situe très en dessous de la moyenne du même échantillon.
- Cette comparaison est toutefois à mettre en relief avec la part de l'effort d'équipement sur la commune assumé par la communauté d'agglomération.



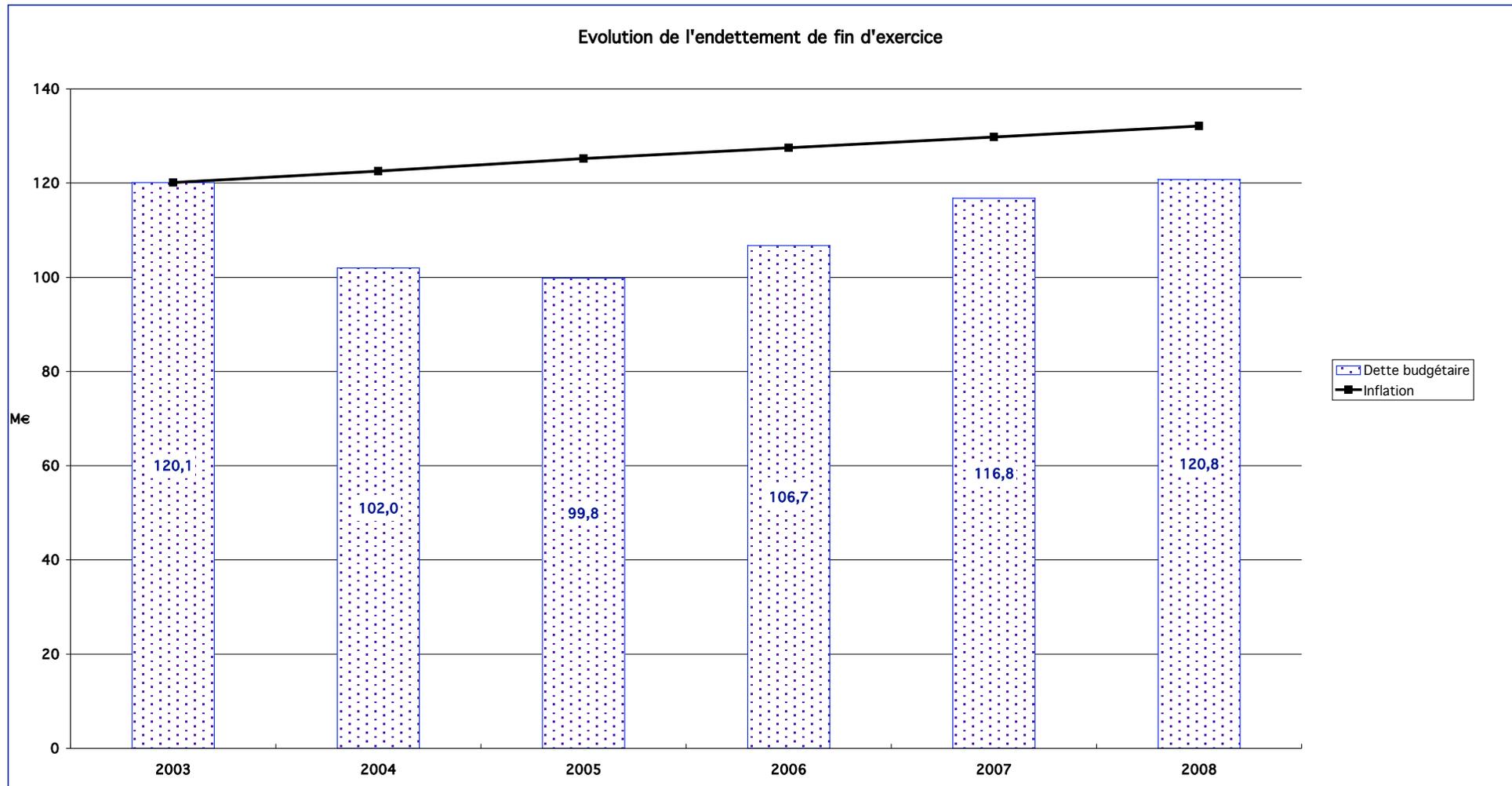
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 : Financement des investissements

- La part autofinancée des investissements décroît rapidement, et disparaît totalement en 2008.
- Pour financer son effort d'équipement, la Ville a donc recours de façon croissante à des cessions d'actifs et à l'emprunt.



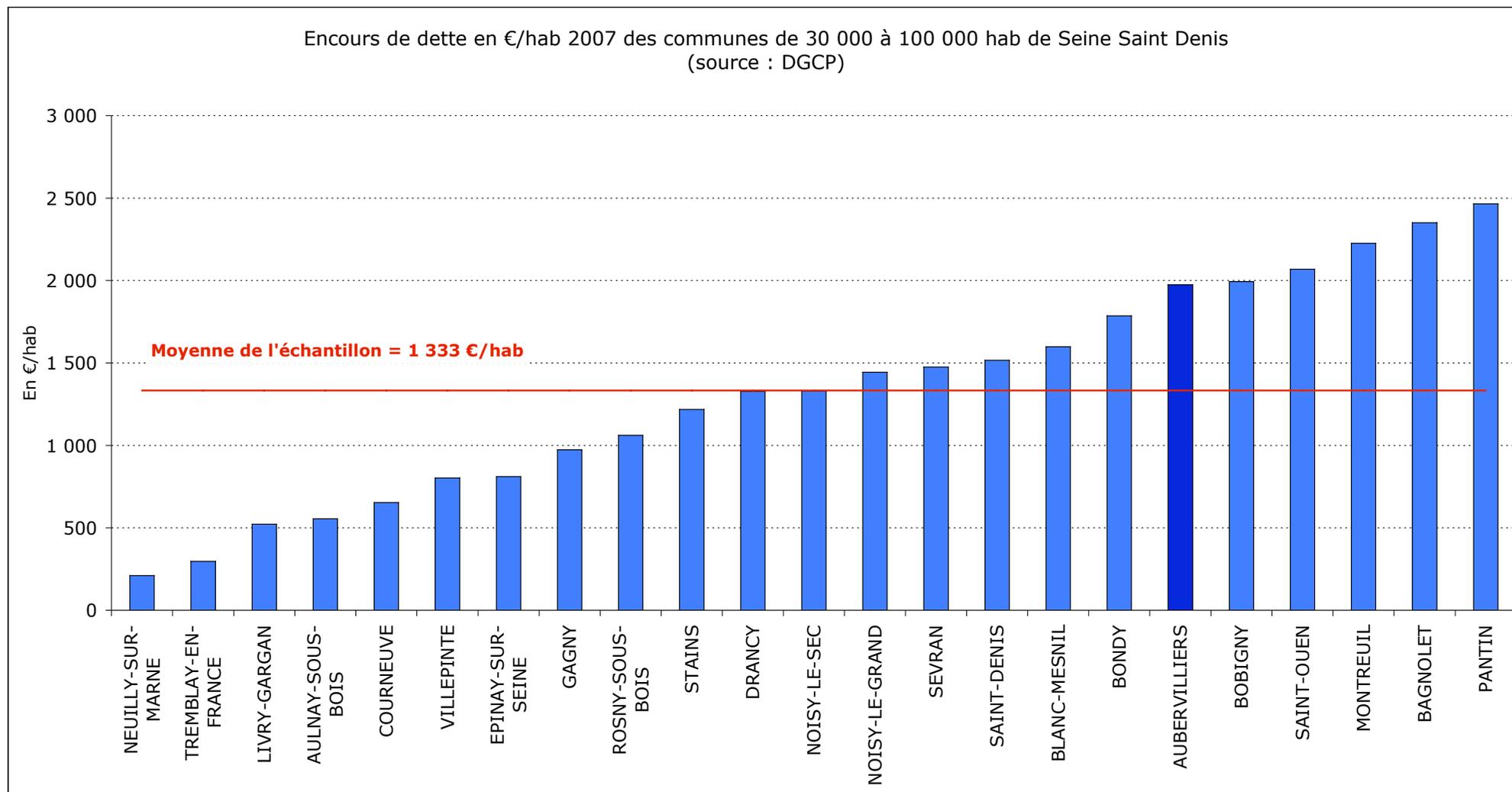
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 : Encours de dette

- Après une période de désendettement de 2003 à 2005, l'encours de dette net des transferts à la CAPC progresse de 14,8 % entre 2005 et 2008.
- A noter que la baisse de l'encours en 2004 s'explique pour l'essentiel (13,5 M€) par le transfert de l'encours de dette correspondant à la compétence « aménagement opérationnel ».



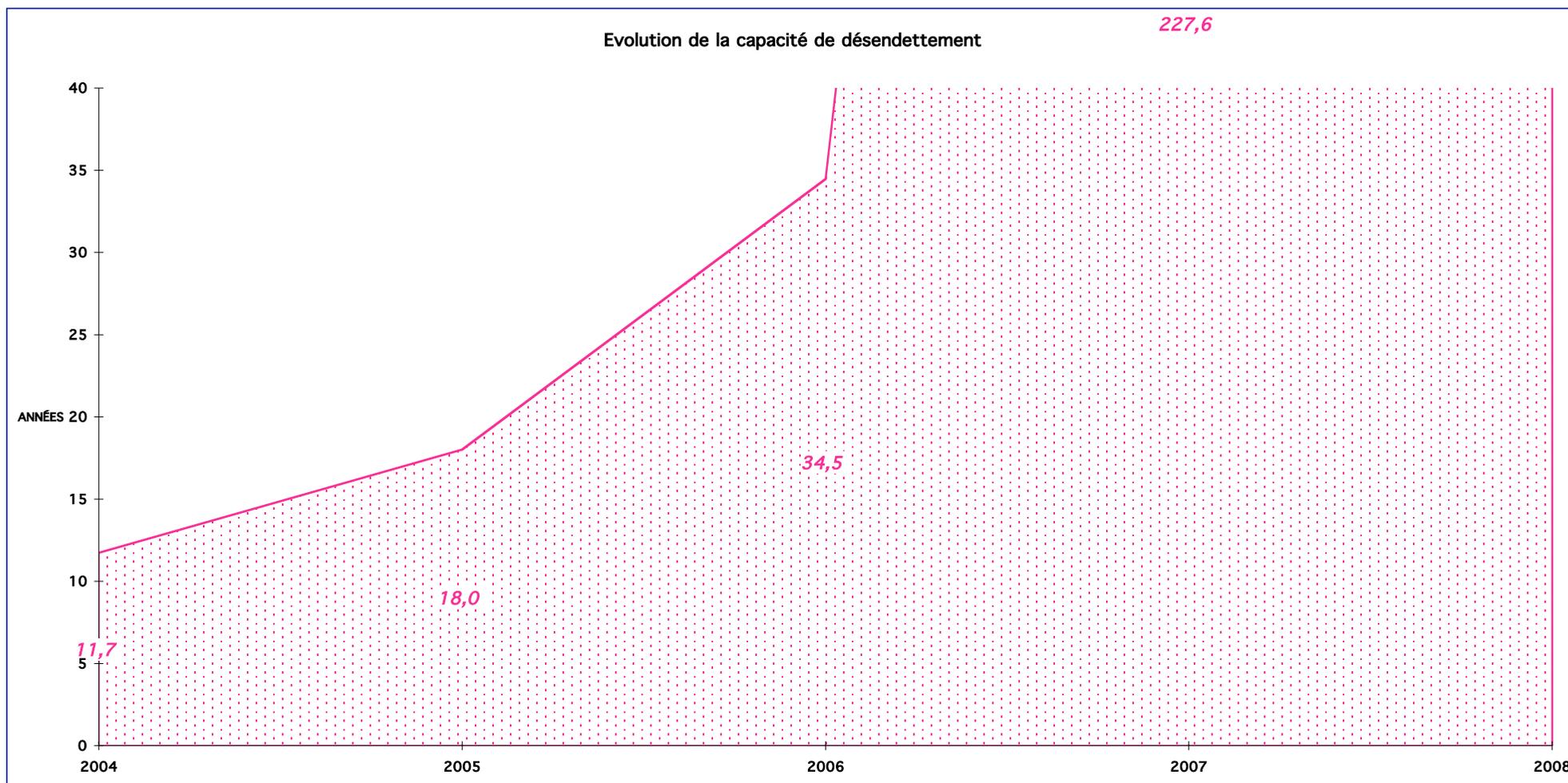
Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- Avec 1 975 €/habitant en 2007, L'encours de dette par habitant d'Aubervilliers se situe près de 50% au dessus de la moyenne de l'échantillon.



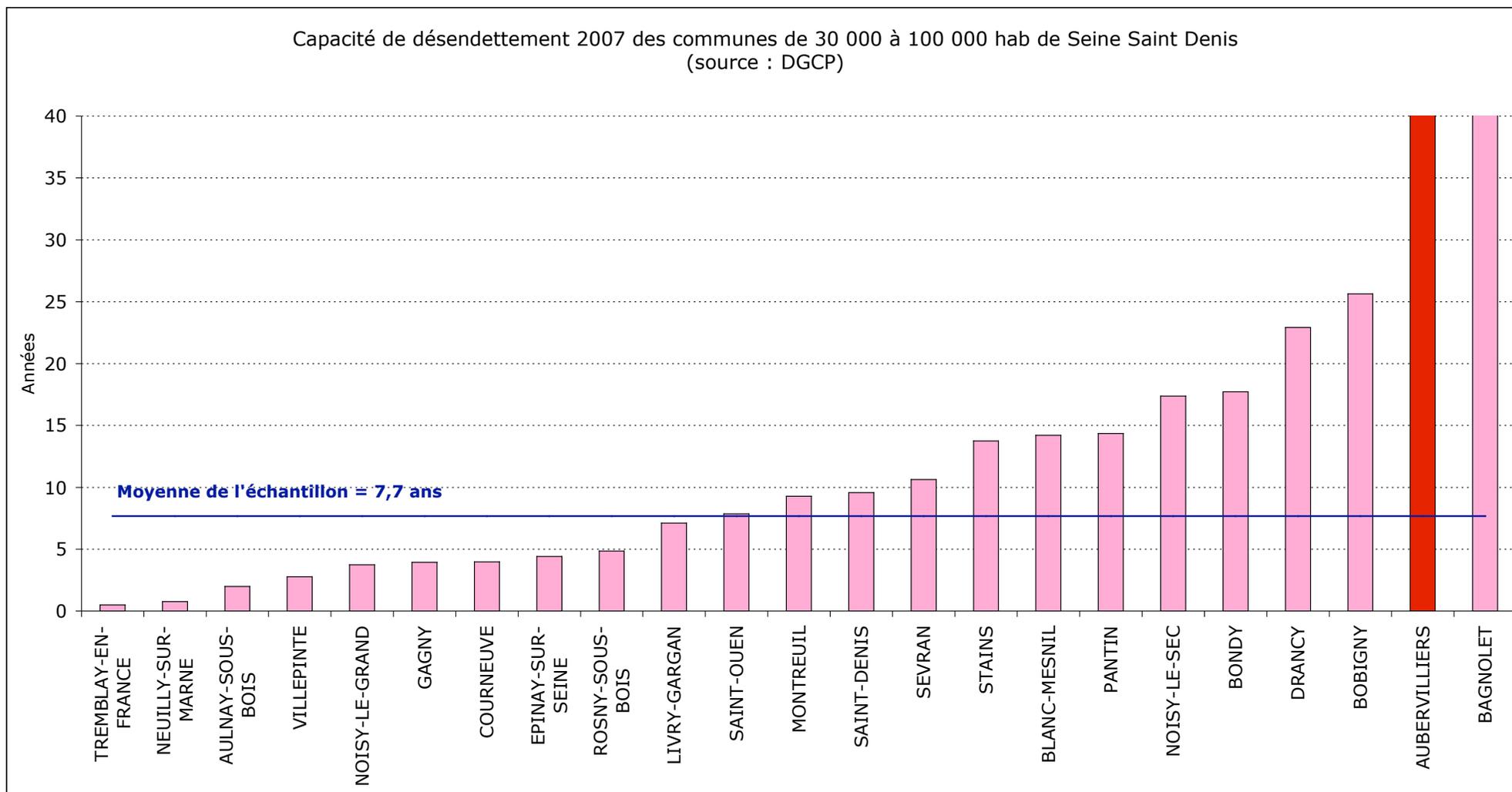
SITUATION FINANCIÈRE FIN 2008 : Capacité de désendettement

- Dès l'année 2005, la capacité de désendettement de la ville dépasse le plafond communément admis des 15 ans. Depuis cette date, la dégradation du ratio se poursuit sous l'effet conjoint d'une contraction de l'épargne brute et d'une hausse de l'encours de dette.
- A compter de 2007, son niveau n'a plus de signification (si ce n'est qu'il est « hors limite »). En 2008, il ne peut plus être calculé (épargne brute négative).



Comparaison avec les communes de 30 000 à 100 000 hab. de la Seine Saint Denis

- Aubervilliers présente (avec la ville de Bagnolet) une capacité de désendettement très atypique par rapport à la moyenne des communes comparables du département, elle-même légèrement plus dégradée que la moyenne nationale (comprise entre 6 et 7 ans selon la strate de population).

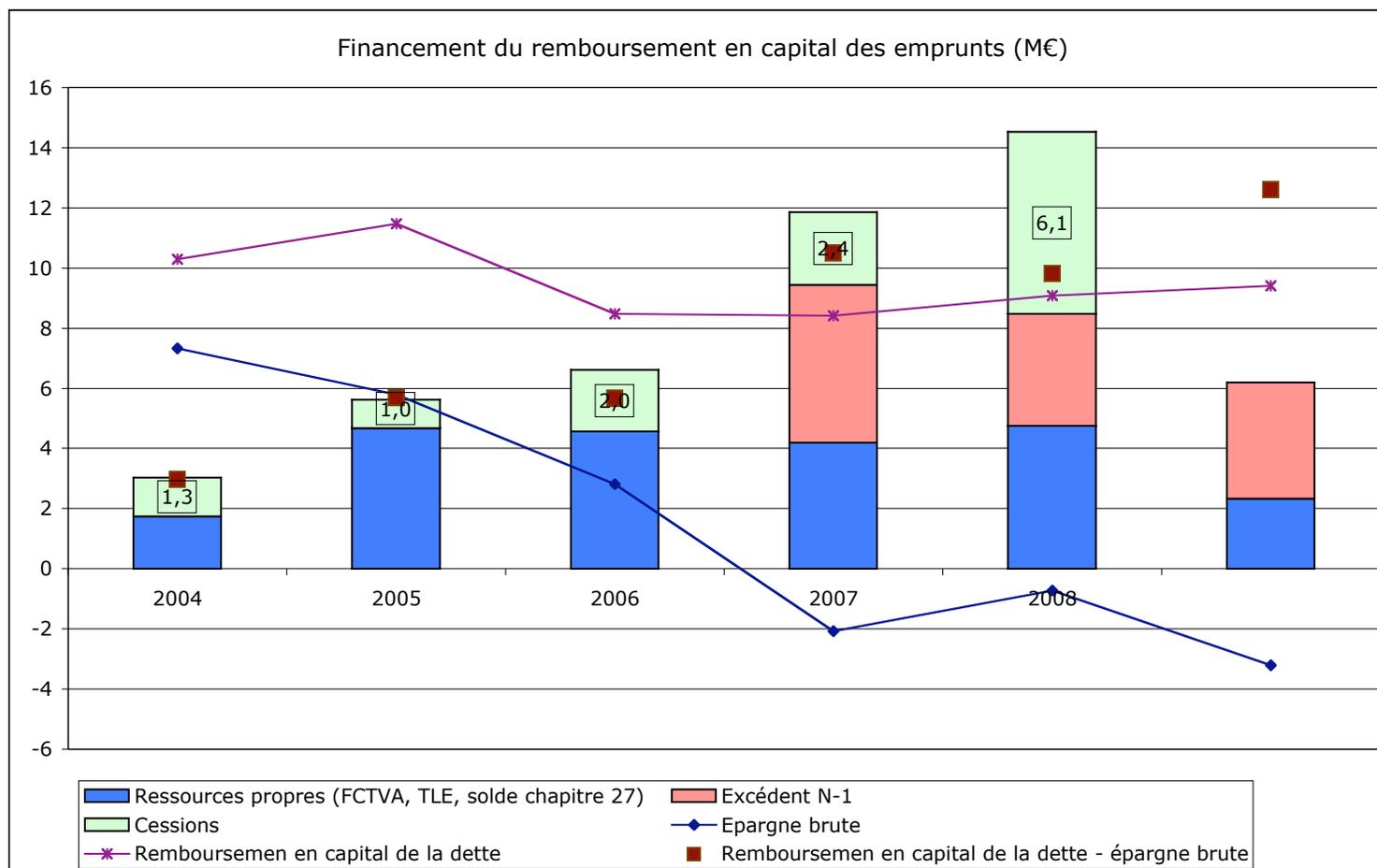


Synthèse de l'analyse rétrospective

- De 2004 à 2008, la Ville d'Aubervilliers voit tous ses indicateurs d'analyse financière se dégrader. Elle présente aujourd'hui une situation financière critique :
- Par l'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, l'épargne de gestion connaît une baisse importante sur la période. Par ailleurs, le montant des charges financières étant de plus en plus élevé sous l'effet de l'augmentation de l'encours de dette, l'épargne brute se dégrade de manière importante jusqu'à atteindre un niveau négatif fin 2008.
- En 2007, la Ville d'Aubervilliers (avec la Ville de Bagnolet) présente le taux d'épargne brute le plus faible d'un échantillon composé des communes de 30 000 à 100 000 habitants de la Seine Saint Denis.
- Cette situation conduit à un recours croissant à l'emprunt pour le financement des investissements. En 2007, avec 1 975 € par habitant, Aubervilliers affiche un encours de dette très supérieur à la moyenne de l'échantillon (1 333 € par habitant).
- En fin de période, la Ville présente une capacité de désendettement qui n'a plus de signification financière et qui pourrait la rendre incapable de faire face à ses engagements d'emprunt à court, moyen et long terme.
- Enfin, l'analyse des budgets de la Ville sur la période rétrospective met en évidence l'impossibilité de respecter la condition d'équilibre en 2009 sans levier correctifs drastiques sur le niveau d'épargne : les deux derniers budgets n'ont pu être équilibrés que grâce aux reports et à des inscriptions de cession, deux moyens tout à fait autorisés mais par définition non renouvelable sur la durée. Ils sont aujourd'hui épuisés.

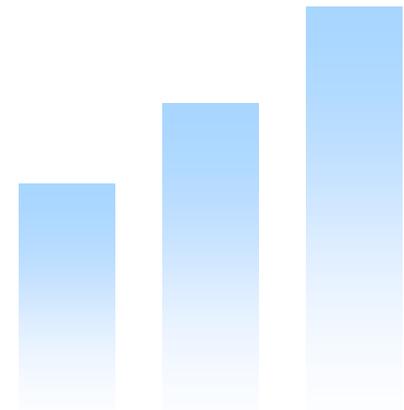
Equilibre de la section de fonctionnement

- Le CGCT impose que l'épargne brute augmentée des ressources propres d'investissement (hors dette) et des cessions couvrent le remboursement en capital de la dette.
- De 2004 à 2008, la Ville ne peut pas équilibrer son budget primitif sans faire appel au cession d'actif.
- En 2009, la Ville doit trouver environ 6,5 M€ supplémentaires pour satisfaire l'obligation légale de l'équilibre budgétaire.



2

Evaluation des marges de manœuvres financières à l'horizon 2014



HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014

□ Hypothèses (de 2009 à 2014):

L'**inflation** est anticipée à 1 % en 2009, puis 2 % sur le reste de la période étudiée.

Les populations communales font l'objet d'une actualisation en 2009, sur la base de la population 2006, et seront désormais mises à jour chaque année. Aubervilliers affiche une progression spectaculaire, prenant 16,4% par rapport à la population 2008 (non modifiée depuis 1999) quand la population nationale n'évolue que de 0,8% (effet notamment des recensements complémentaires intervenus depuis 1999). Nous supposons par la suite que la population d'Aubervilliers évolue de 2 % l'an, soit un rythme comparable mais légèrement inférieur au rebond constaté sur 1999–2006.

□ Recettes de fonctionnement :

➤ **Bases taxables fiscalité ménages et compensations (31,9 M€ estimés en 2008) :**

✓ Taxe d'habitation : + 3 % en 2009 (= valorisation forfaitaire prévue dans le PLF 2009 : +2,5 % + 0,5 % qui est le taux moyen de croissance « physique » des bases observé sur la période 2004/2008). A compter de 2010, les bases évoluent comme l'inflation majorée de 0,5 %. Les **compensations** de taxe d'habitation suivent le niveau de l'inflation sur toute la période.

✓ Taxe sur le foncier bâti : + 3,30 % en 2009 (= valorisation forfaitaire prévue dans le PLF 2009 : +2,5 % + 0,8 % qui est le taux moyen de croissance « physique » des bases observé sur la période 2004/2008). A compter de 2010, les bases évoluent comme l'inflation majorée de 0,8 %. Les compensations de taxe sur le foncier bâti diminuent de 17,7 % en 2009, puis recule de 20 % sur le reste de la période.

✓ Taxe sur le foncier non bâti : le montant de 2008 (58 K€) est reconduit forfaitairement.

✓ Les rôles supplémentaires sont pris en compte forfaitairement pour 150 k€ /an (moyenne 2004–2007).

✓ La création d'un centre commercial et de nouveaux logements dont la livraison est pour l'instant prévue en 2012 devraient produire des ressources fiscales complémentaires. Toutefois, la conjoncture économique actuelle rend incertaine l'évaluation de son impact en terme de fiscalité.

➤ **Compensations forfaitaires de TP (1,7 M€ estimés en 2008) : – 19 % en 2009, puis – 20% sur le reste de la période.**

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014 (SUITE)

□ Recettes de fonctionnement (suite) :

➤ Fiscalité indirecte (3,4 M€ estimés en 2008) :

- ✓ Stationnement : le montant du CA 2007 (458 K€) est reconduit sur la période.
- ✓ Taxe sur l'électricité : 1% en 2009, puis 2% sur le reste de la période (inflation)
- ✓ Droits de mutations : - 15 % en 2009 au vu de la conjoncture économique, puis stable sur le reste de la période.
- ✓ Autres produits de fiscalité indirecte : 1% en 2009, puis 2% sur le reste de la période (inflation)

➤ Attribution de compensation (15,3 M€ en 2008) : figée à son niveau de 2008, aucun nouveau transfert de compétence à la CAPC n'est prévu sur la période.

➤ Reversements facultatifs de la CAPC (dotation de solidarité communautaire, 1,4 M€ en 2008, et fonds de concours au conservatoire, 0,4 M€ en 2008) : selon l'aménagement du pacte financier établi entre les ville et la CAPC, la DSC et le fonds de concours diminuent de 20 % entre 2008 et 2010 (soit -10% en 2009 et -11,1% en 2010). La DSC et le fonds de concours sont figés sur le reste de la période à leur montant 2010.

➤ Dotation globale de fonctionnement forfaitaire (14,4 M€ en 2008) : + 8,9 % pour l'année 2009, puis progression de 1,1 % par an à partir de 2010.

La dotation forfaitaire est composée de trois éléments qui évoluent de manière différente :

- ✓ La dotation de base (7,3 M€ en 2008) qui dépend de la population : + 19% environ en 2009, puis + 3% sur le reste de la période (= + 2% population + 1% PLF). Cette forte hausse en 2009 s'explique par la prise en compte du nouveau recensement, la population ayant augmenté de 16,4 % entre 1999 et 2006.
- ✓ Le complément de garantie (6,5 M€ en 2008) : - 2% en 2009 selon le PLF 2009, cette tendance est reconduite sur le reste de la période. Cette évolution a un impact important car la part garantie représente 45 % de la dotation forfaitaire.
- ✓ La dotation « DCTP » (0,6 M€) : + 0,5% en 2009, soit 25% du taux d'inflation prévu initialement pour le PLF 2009. Ce taux est reconduit sur toute la période (25% de l'inflation prévue).

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014 (SUITE)

□ Recettes de fonctionnement (suite) :

➤ Dotation de solidarité urbaine (4,1 M€ en 2008)

- La réforme de la dotation envisagée pour 2009 lors de la discussion du PLF a été reportée sur 2010.
- Dans l'attente de cette réforme de fond, l'évolution pour 2009 est en grande partie forfaitisée
 - ✓ les communes classées dans le 3ème quartile reçoivent la même dotation qu'en 2008 ;
 - ✓ les communes classées dans les deux premiers quartiles bénéficient d'une indexation de 2% ;
 - ✓ le solde des 70 M€ abondant l'enveloppe en 2009 réparti entre les 150 premiers du classement.
- Aubervilliers est classée au 128ème rang du classement DSU en 2008 et devrait remonter significativement dans ce classement en 2009 (autour de la 85ème place environ).
 - ✓ La population de la ville augmente en effet beaucoup plus rapidement que celle des villes de plus de 10.000 habitants, ce qui signifie que l'effet de recul sur son potentiel financier (à richesse constante, celle-ci est divisée par un nombre d'habitants plus important) est de plus grande envergure que celui qui joue sur le potentiel financier moyen des communes de plus de 10.000 habitants.
- **Il ne fait donc aucun doute qu'Aubervilliers sera éligible à la majoration réservée aux 150 premiers du classement, ce qui devrait conduire à une progression globale de sa dotation de l'ordre 19 % par rapport à 2008.**
 - ✓ Par prudence le taux de progression pris en compte dans la prospective est ramené à +15% en 2009.
- **La mise en œuvre probable d'une réforme de grande ampleur de la DSU en 2010 laisse planer par la suite de grandes incertitudes.**
 - ✓ Les logements sociaux, qui posent d'importantes difficultés de prise en compte à la DGCL, devraient sortir de l'indice synthétique, ce qui pourrait pénaliser la Ville. En revanche, le ressaut de population jouerait sur l'ensemble de la dotation, ce qui est loin d'être le cas cette année. Un nouveau ressaut peut dans ces conditions être escompté en 2010, mais dans une proportion très délicate à évaluer...
 - ✓ Par prudence, l'évolution annuelle prise en compte est de + 10% en 2010 et se limite ensuite à +5%.

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014 (SUITE)

□ Recettes de fonctionnement (suite) :

➤ **Fonds de solidarité Ile de France** (3 M€ en 2008) :

- Au contraire de la DSU, le double effet bénéfique lié au ressaut de population joue à plein sur le FSRIF : d'une part la dotation est versée proportionnellement au nombre d'habitants, d'autre part, le recul du potentiel financier d'Aubervilliers est nettement supérieur à celui des communes d'Ile de France (la population francilienne des villes de plus de 10.000 habitants ne prend « que » 3,7% à l'occasion de la mise à jour des populations recensées, contre rappelés-le +16,4% pour Aubervilliers).
- Une incertitude pèse en revanche sur la progression des contributions au FSRIF, qui dépend
 - ✓ de la progression des bases TP des contributeurs ;
 - ✓ de l'augmentation de population de ces mêmes communes, qui les éloignent du seuil de prélèvement
 - ✓ du nouveau mécanisme prévoyant une contribution des EPCI à fiscalité propre

⇒ L'enveloppe à répartir est prudemment considérée comme stable entre 2008 et 2009 ; elle est supposée progresser de 2% l'an à compter de 2010.
- Dans ce cadre d'hypothèses, la dotation de la Ville devrait progresserait de 20% en 2009.
 - ✓ La progression retenue dans la prospective est de +20% en 2009 (ce qui est prudent compte de l'hypothèse posée sur la stabilité des contributions) puis de +5% les années suivantes, sur lesquelles le différentiel de croissance entre la population d'Aubervilliers et celle de l'échantillon FSRIF continuera de produire des effets bénéfiques.

➤ **Subventions et participations de fonctionnement** (estimés à 6,5 M€ en 2008) : la DGD et le FDPTP prennent 2% l'an. Les autres participations sont reconduites forfaitairement sur la période à leur montant de 2008.

➤ **Produits du domaine et de gestion courante** (estimés à 6,8 M€ en 2008) : 1% en 2009, puis 2% sur le reste de la période (inflation). En 2010, la réouverture du centre nautique entraîne des recettes supplémentaires de l'ordre de 110 K€, cette recette est indexée sur l'inflation (2%) de 2011 à 2014.

➤ **Autres produits de fonctionnement** (estimés à 1 M€ en 2008) : figés à leur niveau de 2008.

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014 (SUITE)

□ Dépenses de gestion :

- **Charges à caractère général** (13,6 M€ estimés en 2008) : 1% en 2009, puis 2% sur le reste de la période (inflation).
- **Charges de personnel** (58,2 M€ estimés en 2008) : + 3% par an (taux fourni par la ville).
 - Cette hypothèse correspond à l'évolution de la masse salariale à effectif constant, en incluant un fort effet de Noria (GVT négatif lié à la baisse du coût moyen des agents résultant du remplacement des départs en retraite par des agents en début de carrière).
 - Les données transmises par la Ville conduisent à estimer à environ 2 points (soit une croissance de la masse salariale de l'ordre d'1% l'an) l'incidence d'un non remplacement des départs possibles en retraite d'ici 2014.
 - Par ailleurs, la réouverture du Centre nautique entraîne une hausse de 0,25 M€ en 2010 lié au recrutement de maîtres nageurs. De 2011 à 2014, ce montant suit l'évolution des autres charges de personnel.
- **Participation et subventions versées** (12,8 M€ estimés en 2008) : 1% en 2009, puis 2% sur le reste de la période (inflation).
- **Charges exceptionnelles** (0,2 M€ estimés en 2008) : Une somme de 0,35 M€ est prévue chaque année pour permettre l'annulation de titres sur exercice antérieur pour un montant total de 2M€ de 2009 à 2014.
- **Charges induites par de nouveaux équipements** : elles sont comptabilisées selon les modalités inscrites dans le tableau du PPI (voir supra). Les charges induites de l'école Paul Doumer (PPP) sont inscrite à 50% en 2012 et à 50% en 2013. Les charges induites sont actualisées à 3% par an.
- **Partenariat Public-Privé (PPP)** : pour les besoins de l'analyse, le PPP projeté dans le cadre de la construction de l'école Paul Doumer est assimilé à une dette bancaire : 14,7 M€ sont réintégrés dans l'encours de dette de la ville à la fin de 2011 et le loyer prévu sur trente an à hauteur de 1,04 M€ est décomposé en capital et intérêt suivant l'amortissement du capital restant dû.

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014 (SUITE)

- **Frais financiers** : (5 M€ estimés en 2008, nets des remboursements de la CAPC au titre des transferts) :
 - ✓ Dette actuelle selon l'échéancier d'amortissement de l'encours au 31/12/2008.
 - ✓ Les taux fixes « purs » ne pèsent qu'un quart de l'encours de la Ville à la fin 2008. Les frais financiers sur le reste de l'encours sont projetés à partir des anticipations de marché. Un test de robustesse à une dégradation des conditions de taux sera conduit sur le ou les scénarii retenu(s) par la Ville.
 - ✓ Dette bancaire nouvelle au taux de 4,5% en 2009, puis 5% à partir de 2010.
 - ✓ Déduction des intérêts pris en charge par la CAPC dans le cadre des transferts de compétences (espaces publics, aménagement, insertion et lecture publique).

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014 (SUITE)

□ La section d'investissement

➤ **Dépenses d'équipement et participations financières** : le plan pluriannuel d'investissement tel que transmis par la ville est rappelé ci-dessous. Le rythme annuel d'investissement en début de période est très supérieur à la moyenne observée sur les cinq dernières années (environ 13 M€ par an).

Dépenses d'investissement	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Charges induites	année de livraison
Groupe scolaire intercommunal	515 000	3 711 000	6 349 000	2 801 000			3%	mi 2012
GS Firmin gemier G. philippe	760 000							
GS Jean Perrin	780 000							
GS Saint just	800 000							
GS Victor hugo		3 374 592	4 094 505				3%	mi 2011
Ecole dubois montfort								
Centre Roser	550 000							
Tennis P. Bert construction Club House	600 000							
Centre nautique	4 332 500							
CRR	1 593 791	4 965 373	9 850 408	9 381 802	121 802		3%	mi 2013
Solomon	220 000							
Total opérations d'équipement	10 151 291	12 050 965	20 293 913	12 182 802	121 802	0		
CMS	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000		
matériel roulant	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000		
meublé	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000		
informatique	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000		
Entretien du patrimoine	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000		
Total travaux récurrents	5 535 000	5 535 000	5 535 000	5 535 000	5 535 000	5 535 000		
Financement des ZAC	945 000	945 000	945 000	945 000	945 000	945 000		
Total opérations financières	945 000	945 000	945 000	945 000	945 000	945 000		
Total	16 631 291	18 530 965	26 773 913	18 662 802	6 601 802	6 480 000		

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2008 – 2014 (SUITE)

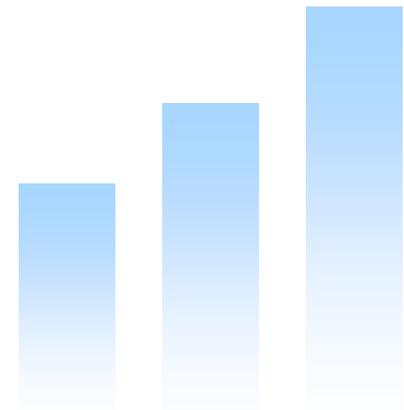
□ La section d'investissement (suite)

➤ **Recettes d'investissement :**

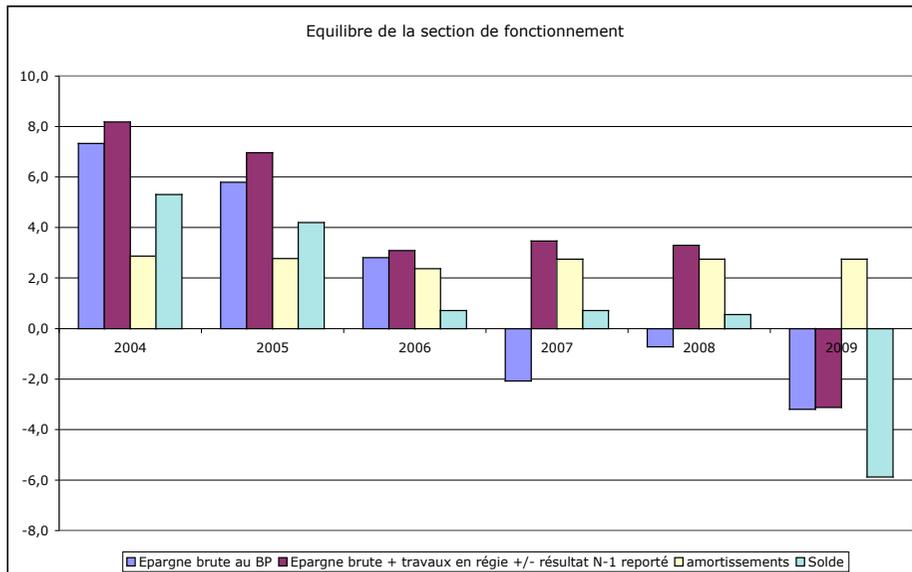
- ✓ **FCTVA** : si le montant des dépenses d'investissement (hors dette) de 2009 est supérieur à la période 2006–2008 (13 M€), il est calculé à compter de 2009 sur les dépenses d'investissement réalisées N-1. Le FCTVA reçu en 2009 est alors calculé sur l'assiette globale des investissements réalisés en 2007 et 2008. Si les réalisations 2009 sont inférieures à 13 M€, le FCTVA reste classiquement calculé sur les dépenses d'équipement N-2. Dans tous les cas, il correspond à 15,5% de 90% de l'assiette retenue.
- ✓ **Taxe locale d'équipement (TLE)** : elle diminue de 10 % en 2009, puis suit le rythme de l'inflation sur le reste de la période.
- ✓ **Taux de subvention** : il est forfaitisé à hauteur de 15 % des investissements directs du PPI, ce qui correspond au taux moyen constaté de 2004 à 2008.
- ✓ **Fond de roulement** : il est estimé à 3,9 M€ fin 2008. Il est ramené à 0 dès la fin 2009.

2.1

Préambule : assurer l'équilibre budgétaire en 2009

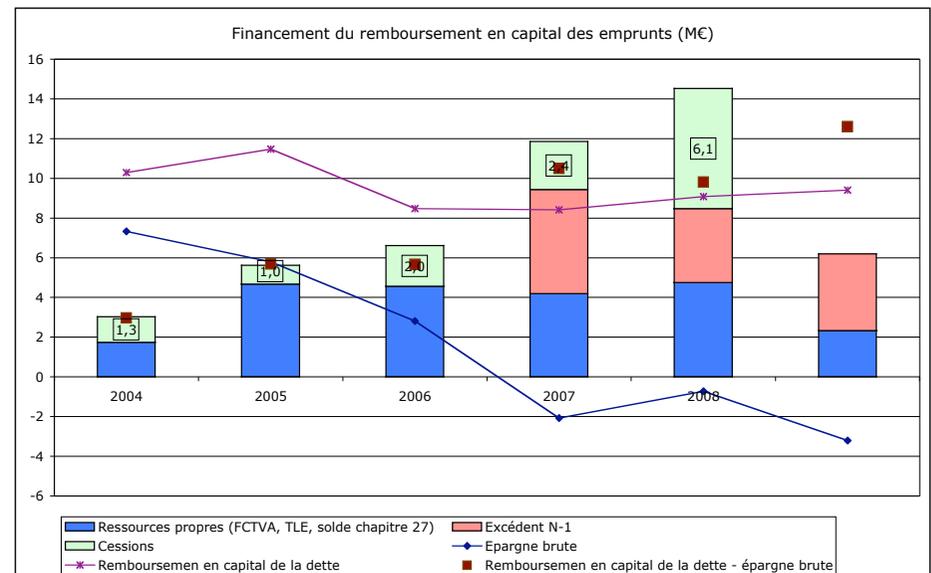


Equilibre budgétaire en 2009



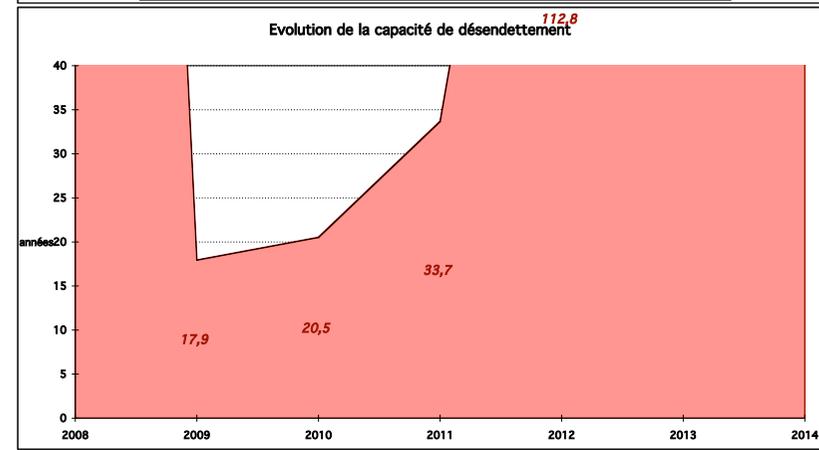
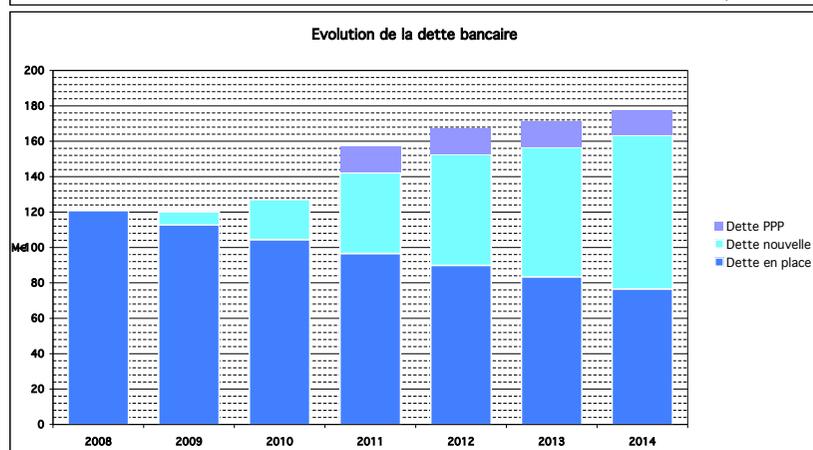
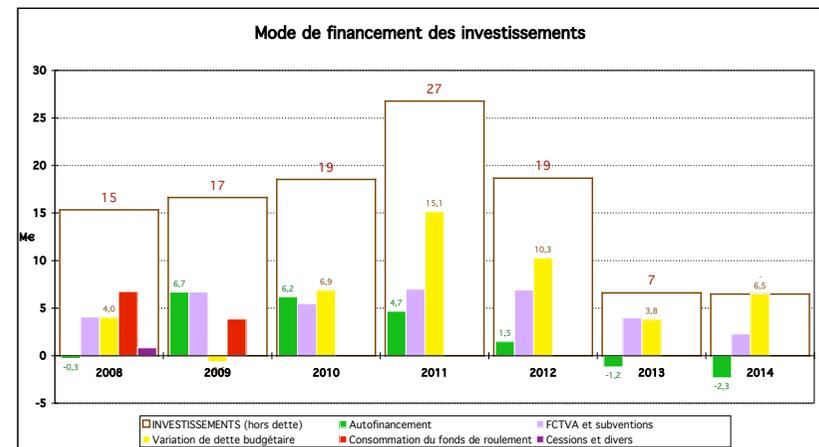
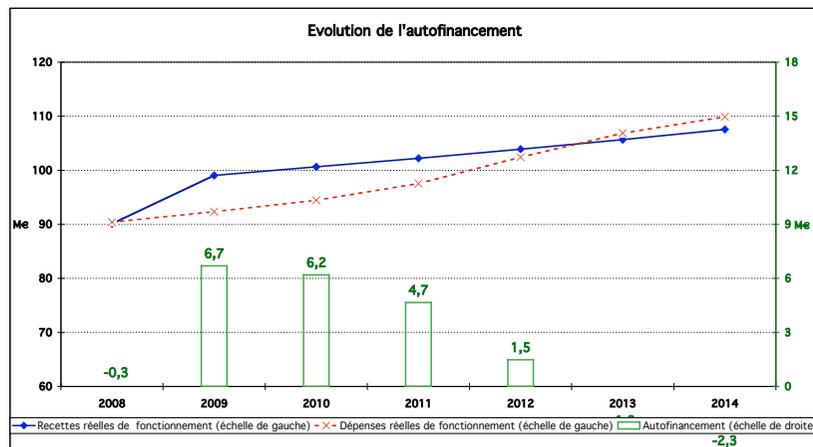
- Le graphique ci-contre montre que de 2004 à 2006, la ville parvient à équilibrer sa section de fonctionnement grâce à son épargne brute. Toutefois la part réservée à l'autofinancement chute sur cette même période (solde).
- La section de fonctionnement des budgets 2007 et 2008 est équilibrée grâce à la reprise anticipée de l'excédent N-1.
- En 2009, dans la mesure où la section de fonctionnement présente un déficit reporté et, selon un scénario « au fil de l'eau » (sans augmentation de fiscalité et une hausse des charges de personnel de 3%), l'épargne brute estimée est négative, il manque environ 6 M€ pour équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2009.

- De même, après prise en compte de l'obligation d'équilibre sur la section d'investissement, le « manque à financer » au BP 2009 atteint 6 M€
- Pour parvenir à cet objectif, la Ville devrait utiliser deux leviers : la fiscalité (6M€ supplémentaire de produit fiscal correspond à **une augmentation des taux de 20 %**) et la progression des dépenses de fonctionnement (plus particulièrement des charges de personnel).
 - Ramener à 0% la progression du 012 (ici postulée à 3%) permettrait de ramener la hausse de pression fiscale à +14%.



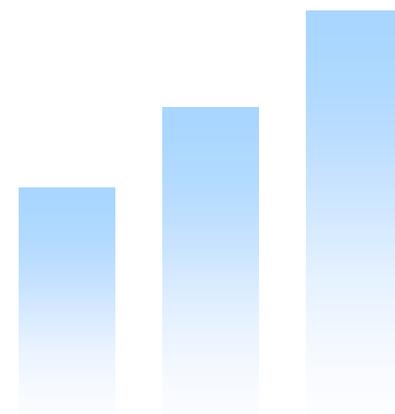
Scénario initial : 20% de fiscalité en 2009

- Toutefois, cette hausse de 20% des taux d'imposition en 2009 ne suffit pas à restaurer une situation financière pérenne en 2014. Une nouvelle majoration des taux fiscaux serait nécessaire dès 2010 pour respecter la règle de l'équilibre lors du vote du budget.
- En effet, l'effet de ciseau n'est pas enrayé sur la section de fonctionnement plus particulièrement de 2011 à 2013, années de prise en compte des charges induites par le PPI et le PPP.
- La ville aurait de plus en plus recours à l'emprunt pour financer ses investissements, entraînant une progression de l'encours de dette de +35% (hors PPP) sur la période de 2008 à 2014. La capacité de désendettement ne repasse jamais, même en 2009, sous le seuil d'alerte communément admis de 12-15 ans.



2.2

Scénarii prospectifs



□ Les scénarii prospectifs :

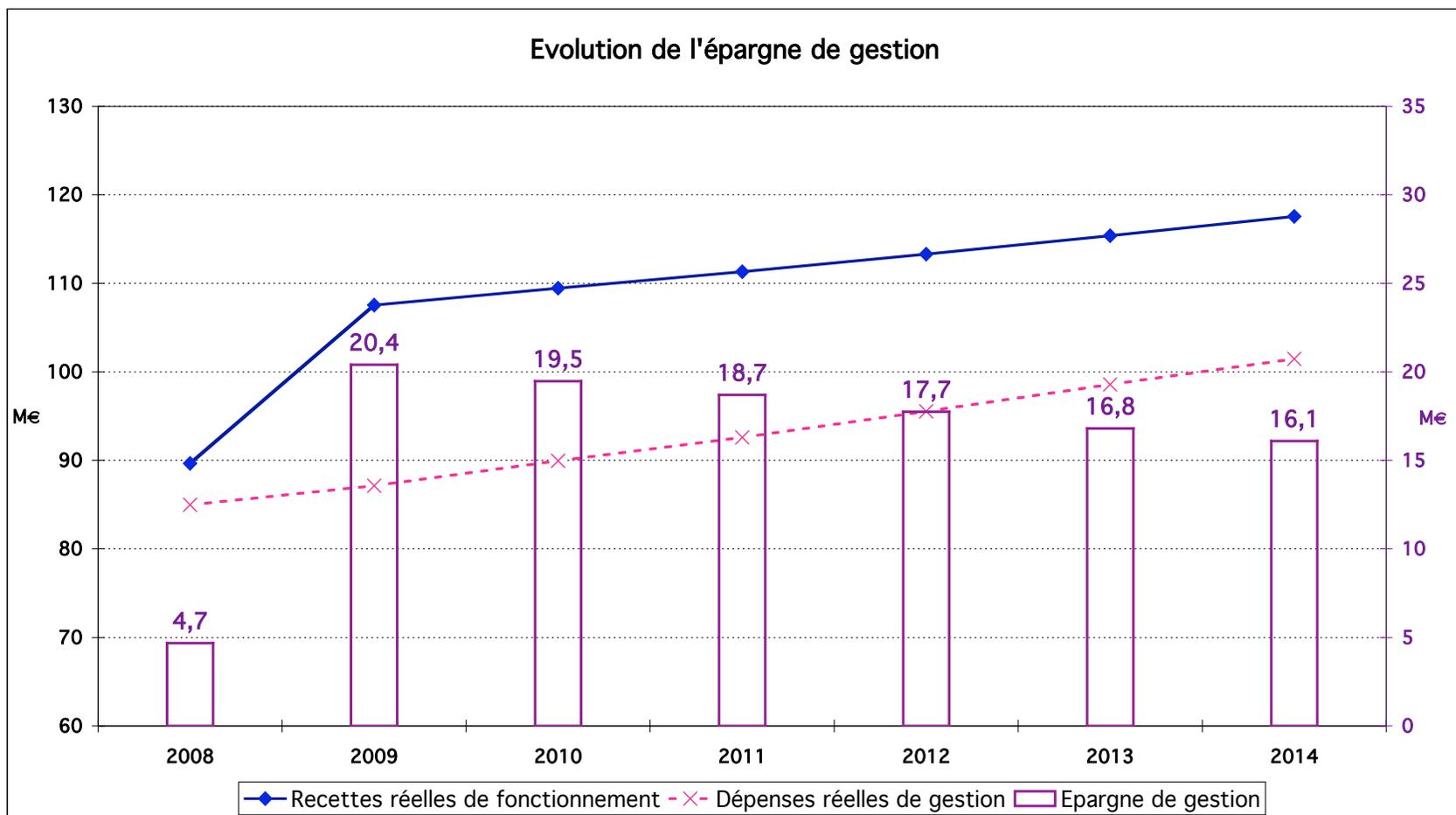
- Les scénarii prospectifs ont pour but de déterminer la hausse des taux d'imposition (taxe d'habitation et foncier bâti) nécessaire en 2009 pour obtenir une capacité de désendettement de 10 ans en 2014.
- Ces deux scénarii permettent non seulement de préserver la solvabilité de la ville sur la période mais aussi d'atteindre chaque année sans difficulté l'équilibre budgétaire.

- **Scénario 1** « au fil de l'eau »
 - ✓ Les charges de personnel évoluent de +3% par an
 - ✓ La ville réalise un montant annuel d'investissement de 14 M€ (dont 4 M€ de travaux courants et 1 M€ de participation financière aux ZAC et 9 M€ de nouveaux projets) : 85% des nouveaux projets sont supposés induire des charges de fonctionnement. Ces dernières sont calculées, à partir de 2010 sur la base de 3% du coût d'investissement N-1. Les charges induites par le PPP sont prises en compte à partir de 2012. Toutes ces charges sont actualisées à 3% par an.
 - ✓ **Hausse de la fiscalité de 48% en 2009**

- **Scénario 2** « maîtrise de la masse salariale et réduction des investissements »
 - ✓ Les charges de personnel évoluent de +1,5% par an
 - ✓ La ville réalise un montant annuel d'investissement de 11 M€ (dont 4 M€ de travaux courants et 1 M€ de participation financière aux ZAC et 6 M€ de nouveaux projets) : 85% des nouveaux projets sont supposés induire des charges de fonctionnement. Ces dernières sont calculées, à partir de 2010 sur la base de 3% du coût d'investissement N-1. Les charges induites par le PPP sont prises en compte à partir de 2012. Toutes ces charges sont actualisées à 3% par an.
 - ✓ **Hausse de la fiscalité de 30,5% en 2009**

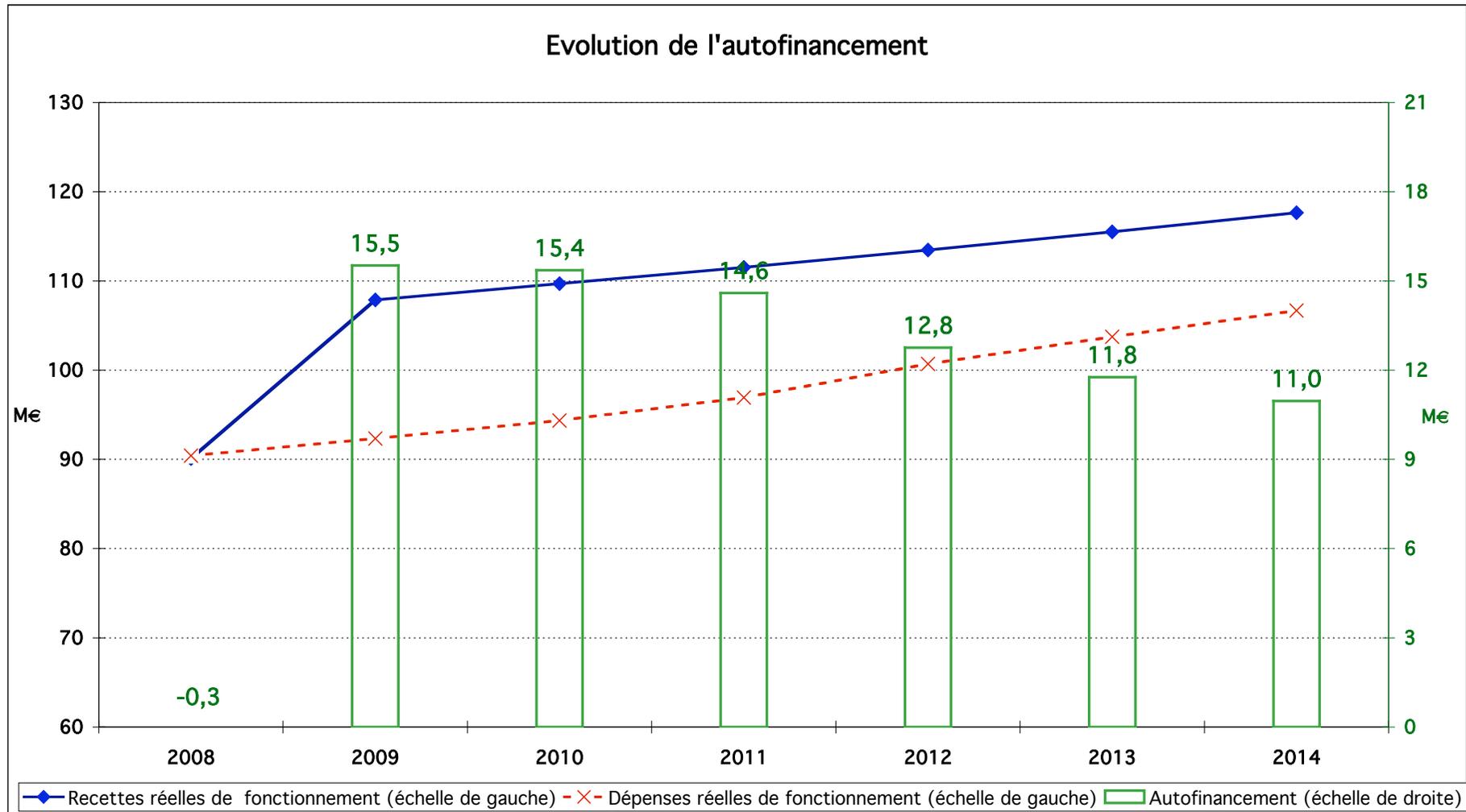
Scénario 1 – Impact sur l'épargne de gestion

- L'épargne de gestion diminue constamment sur la période (-21,1% de 2009 à 2014) du fait de l'effet ciseau sur la section de fonctionnement, résultat de la progression plus rapide des dépenses courantes (+3,9%) sur les recettes (+2,3%)
- L'intégration des nouvelles charges induites par le PPP fait accélérer la tendance à partir de 2012 faisant reculer l'épargne de gestion de 4,8% en moyenne par an à partir de cette date contre 4% de 2009 à 2011.



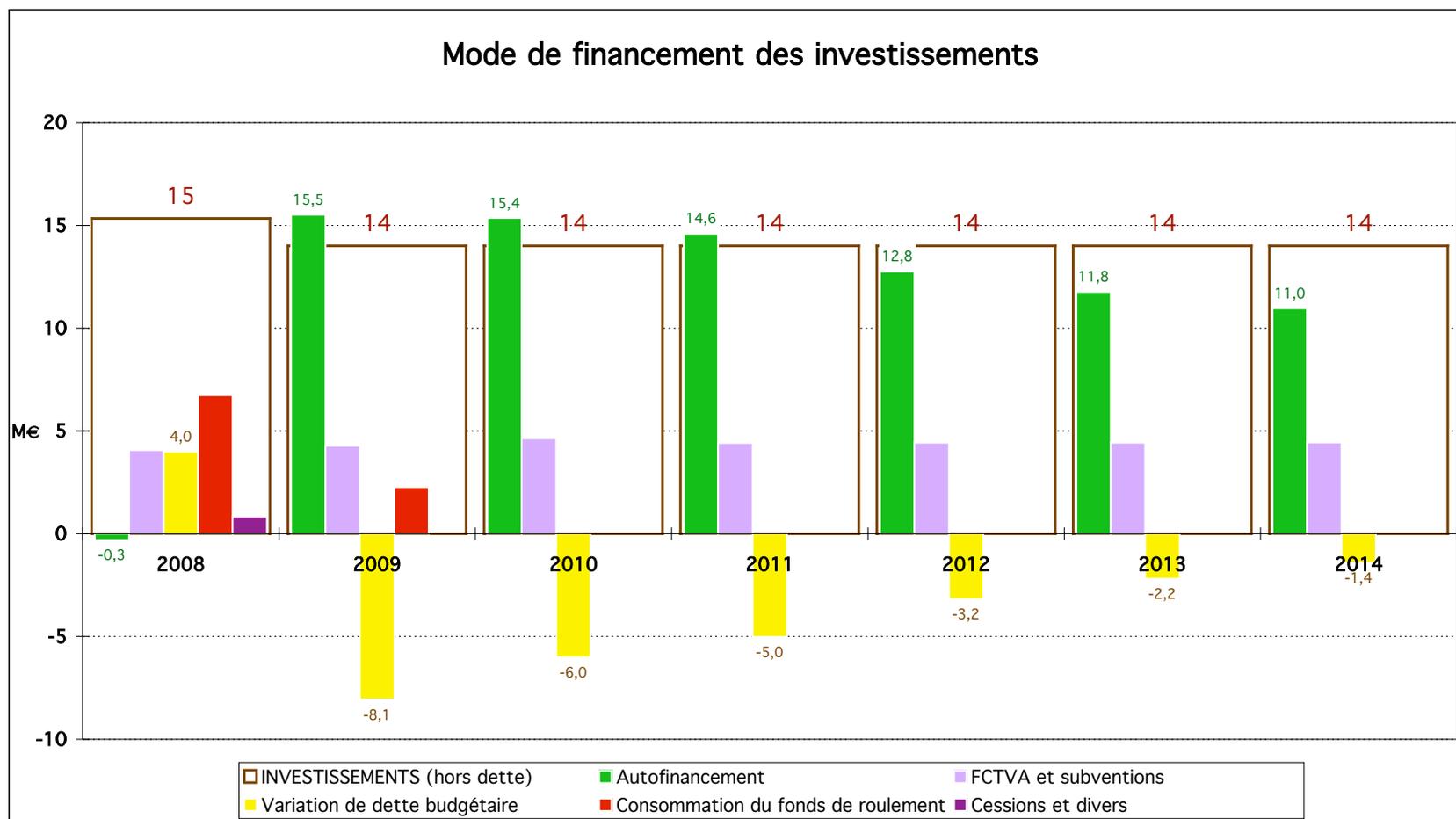
Scénario 1 – Impact sur l'épargne brute

- L'épargne brute suit la même tendance que l'épargne de gestion : elle diminue en moyenne de 3% par an de 2009 à 2011, puis 7,3% par an de 2012 à 2014. Au final, elle chute de 29,4% sur la période.
- Le taux d'épargne brute passe ainsi de 14,4% en 2009 à 9,3% en 2014. Ce dernier demeure au-dessus du seuil d'alerte communément admis de 8%.



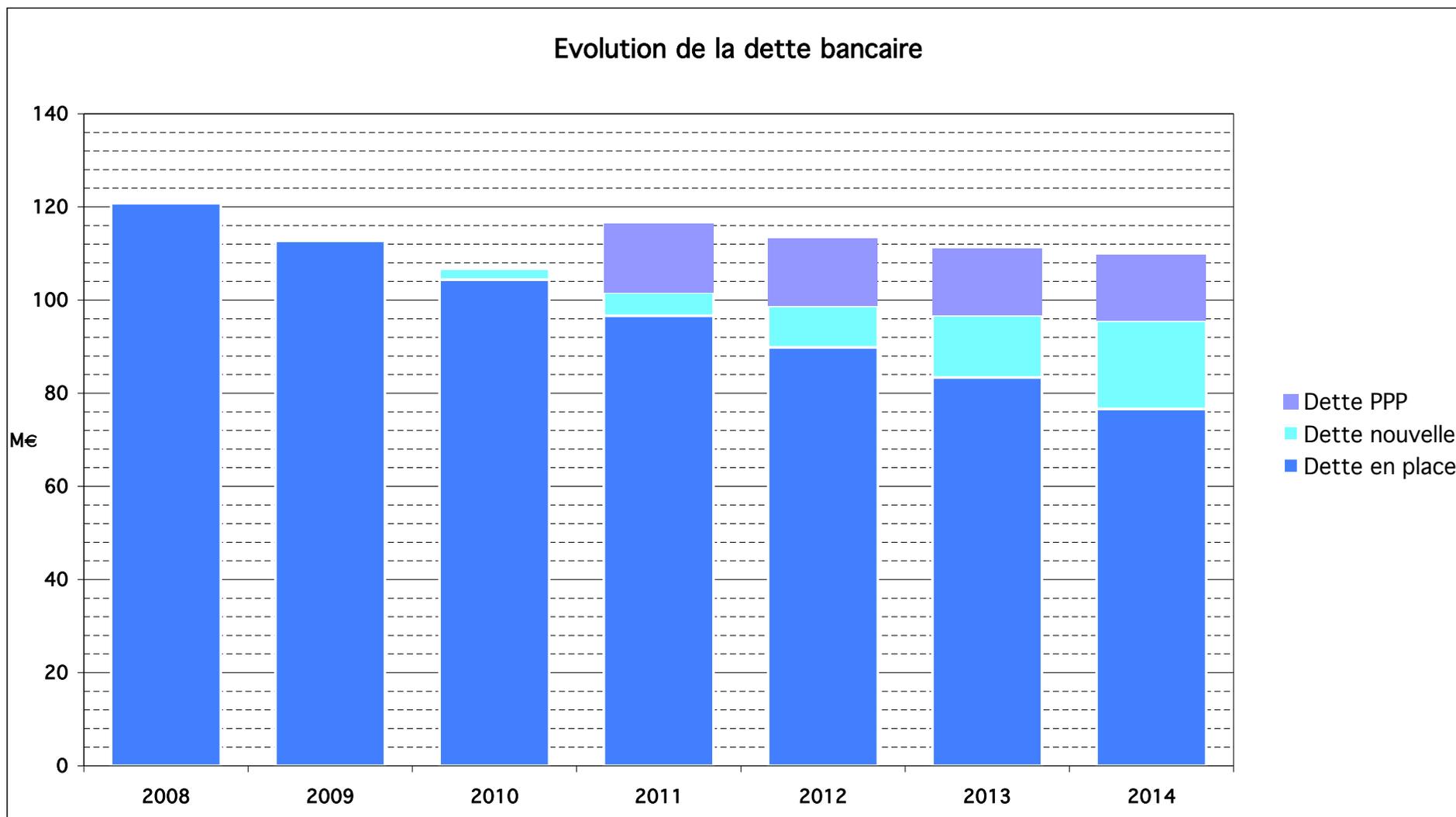
Scénario 1 – Financement des investissements

- Sur les trois premières années (2009 à 2011), le niveau de l'épargne brute est supérieur au montant des investissements (14 M€), ce qui permet à la ville de se désendetter à un rythme accéléré.
- De 2012 à 2014, la part de l'épargne brute dans le financement des investissements diminue (111% en 2009 à 78% en 2014). Les investissements restent toutefois financés en intégralité par des ressources propres (épargne brute, FCTVA et subventions) et permet à la ville de continuer à se désendetter (en dehors du PPP) mais à un rythme moins soutenu qu'en début de période.



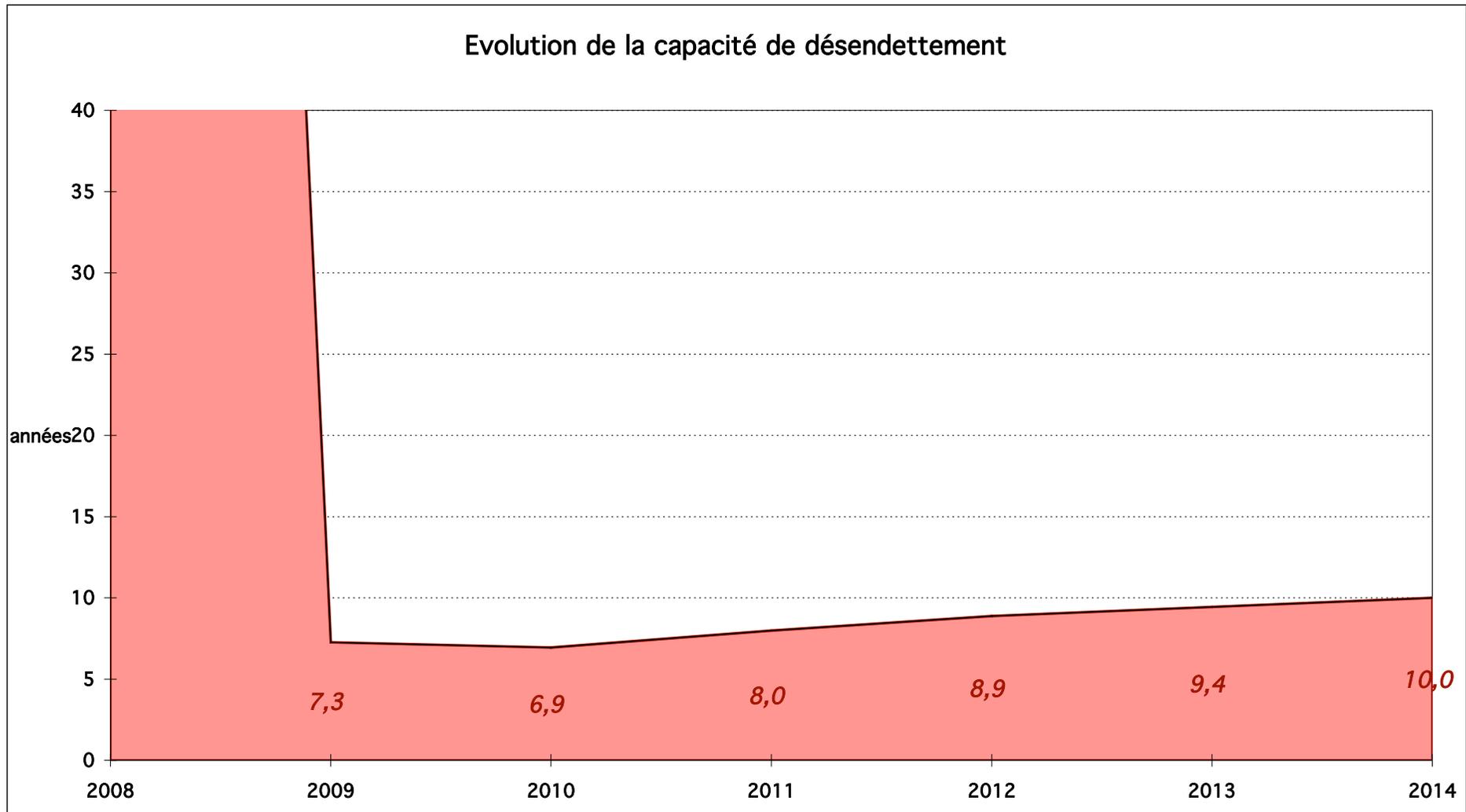
Scénario 1 – Evolution de l'endettement

- De 2008 à 2014, l'encours de dette (hors PPP) baisse de 21% et passe ainsi de 121 M€ à 95,5 M€.



Scénario 1 – Impact sur la capacité de désendettement

- La capacité de désendettement augmente sur la période sous l'effet unique de la contraction de l'épargne brute, l'encours de dette diminuant sur la période. Il passe ainsi de 7,3 ans en 2009 à 10 ans en 2014.

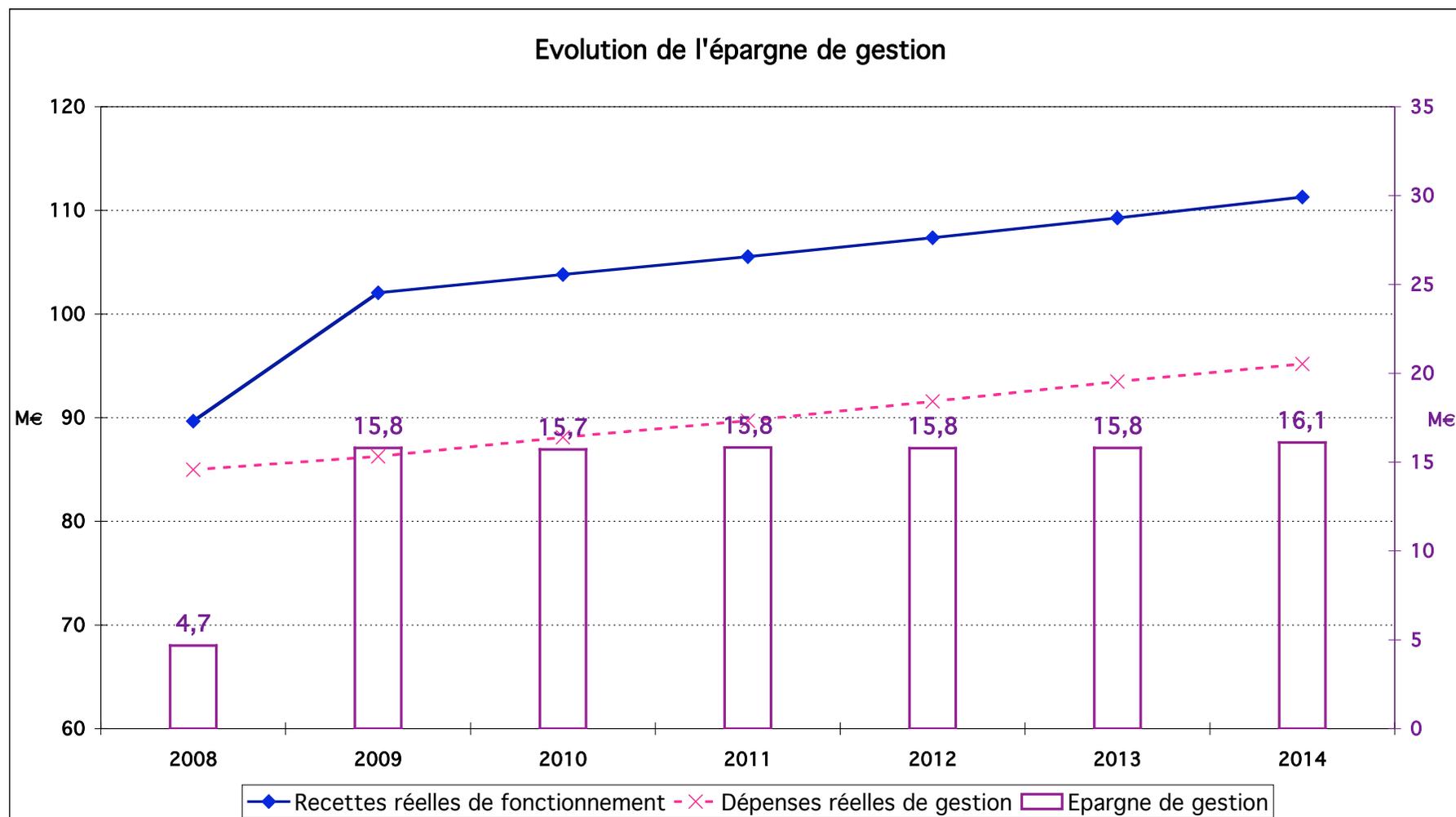


Scénario 1 – Synthèse chiffrée

en Me	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Var 2008/2014
Recettes de gestion	89,7	107,5	109,4	111,3	113,3	115,4	117,6	4,6%
<i>Variation</i>		19,9%	1,8%	1,7%	1,8%	1,8%	1,9%	
Produits de fiscalité directe	30,7	46,8	48,1	49,4	50,7	52,1	53,5	
Compensations fiscales	3,0	2,6	2,3	2,1	1,9	1,8	1,7	
Autres recettes fiscales	3,3	3,0	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	
Attribution de compensation	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3	
Dotation de solidarité communautaire	1,4	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	
Fonds de concours (conservatoire)	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
DGF forfaitaire	14,4	15,7	15,8	16,0	16,2	16,4	16,5	
DSU	4,1	4,7	5,2	5,5	5,7	6,0	6,3	
FSRIF	3,0	3,6	3,8	4,0	4,2	4,4	4,6	
DGD	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	
Subventions / participations reçues	5,8	5,8	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9	
Produits des domaines	6,5	6,5	6,8	6,9	7,1	7,2	7,3	
Autres produits de la gestion courante	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	
Produits exceptionnels et réduction de charges	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	
Dépenses de gestion	85,0	87,1	90,0	92,6	95,5	98,6	101,5	3,0%
<i>Variation</i>		2,5%	3,2%	2,9%	3,2%	3,2%	2,9%	
Charges à caractère général	13,9	14,1	14,4	14,7	15,0	15,3	15,6	
Charges de personnel	58,2	60,0	62,0	63,9	65,8	67,8	69,8	
Subventions et participations versées	12,6	12,7	13,0	13,3	13,5	13,8	14,1	
Charges exceptionnelles et atténuation de produits	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
Charges induites par les nouveaux équipements			0,2	0,5	0,9	1,4	1,7	
Epargne de gestion	4,7	20,4	19,5	18,7	17,7	16,8	16,1	22,8%
<i>Variation</i>		335,4%	-4,5%	-4,0%	-5,1%	-5,4%	-4,2%	
Résultat financier	-5,0	-4,9	-4,1	-4,1	-5,0	-5,0	-5,1	0,5%
<i>Variation</i>		-2,1%	-15,7%	-0,2%	21,5%	0,9%	2,0%	
Epargne brute	-0,3	15,5	15,4	14,6	12,7	11,7	11,0	/
<i>Variation</i>		-5236,3%	-1,0%	-5,0%	-12,6%	-7,8%	-6,8%	
Investissements	15,3	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	
Recettes réelles hors emprunts	4,9	4,3	4,6	4,4	4,4	4,4	4,4	
Investissements nets	10,4	9,7	9,4	9,6	9,6	9,6	9,6	-1,4%
Remboursement du capital de la dette	8,0	8,1	8,3	7,9	7,1	6,9	7,5	-1,1%
Emprunts nouveaux	12,0	0,0	2,3	2,9	3,9	4,8	6,1	-10,7%
Variation du fonds de roulement	-6,7	-2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Endettement au 31/12 net CAPC	120,8	112,7	106,7	116,5	113,3	111,1	109,7	-1,6%
Endettement au 31/12 net CAPC (hors PPP)	120,8	112,7	106,7	101,7	98,8	96,8	95,6	-3,8%
<i>Variation</i>		-6,7%	-5,3%	-4,7%	-2,9%	-2,0%	-1,2%	
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	5,2%	19,0%	17,8%	16,8%	15,7%	14,5%	13,7%	
TAUC D'EPARGNE BRUTE	-0,3%	14,4%	14,0%	13,1%	11,2%	10,2%	9,3%	
CAPACITE DE DESENETTEMENT	/	7,3	7,0	8,0	8,9	9,5	10,0	

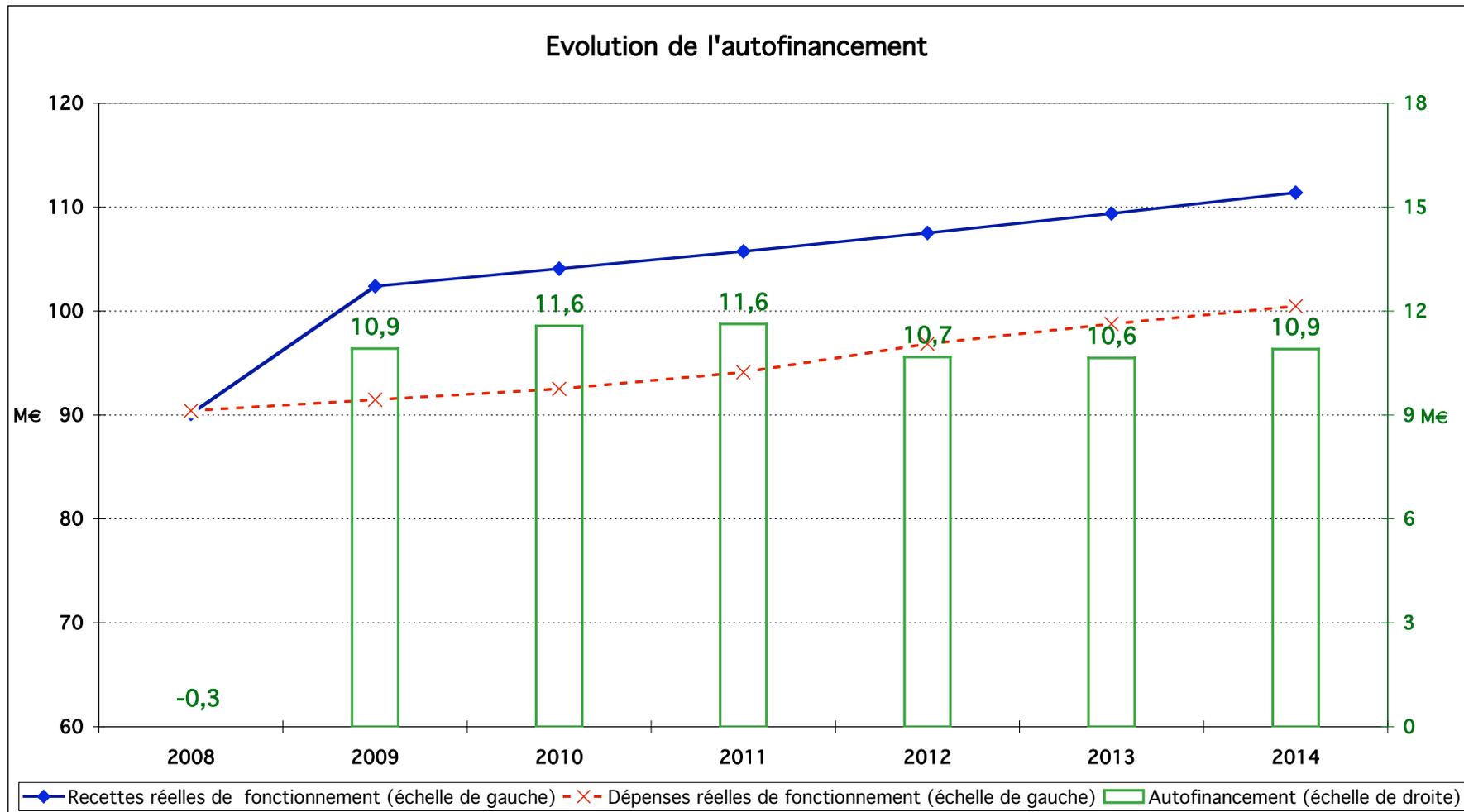
Scénario 2 – Impact sur l'épargne de gestion

- L'épargne de gestion reste stable de 2009 à 2014 et s'établit à 16,1 M€ en fin de période.
- Cette tendance s'explique par la progression limitée des charges de personnel (qui représentent 64% des dépenses réelles de fonctionnement) et des charges induites plus limitées dans la mesure où le montant annuel d'équipement est inférieur aux scénarii précédents.



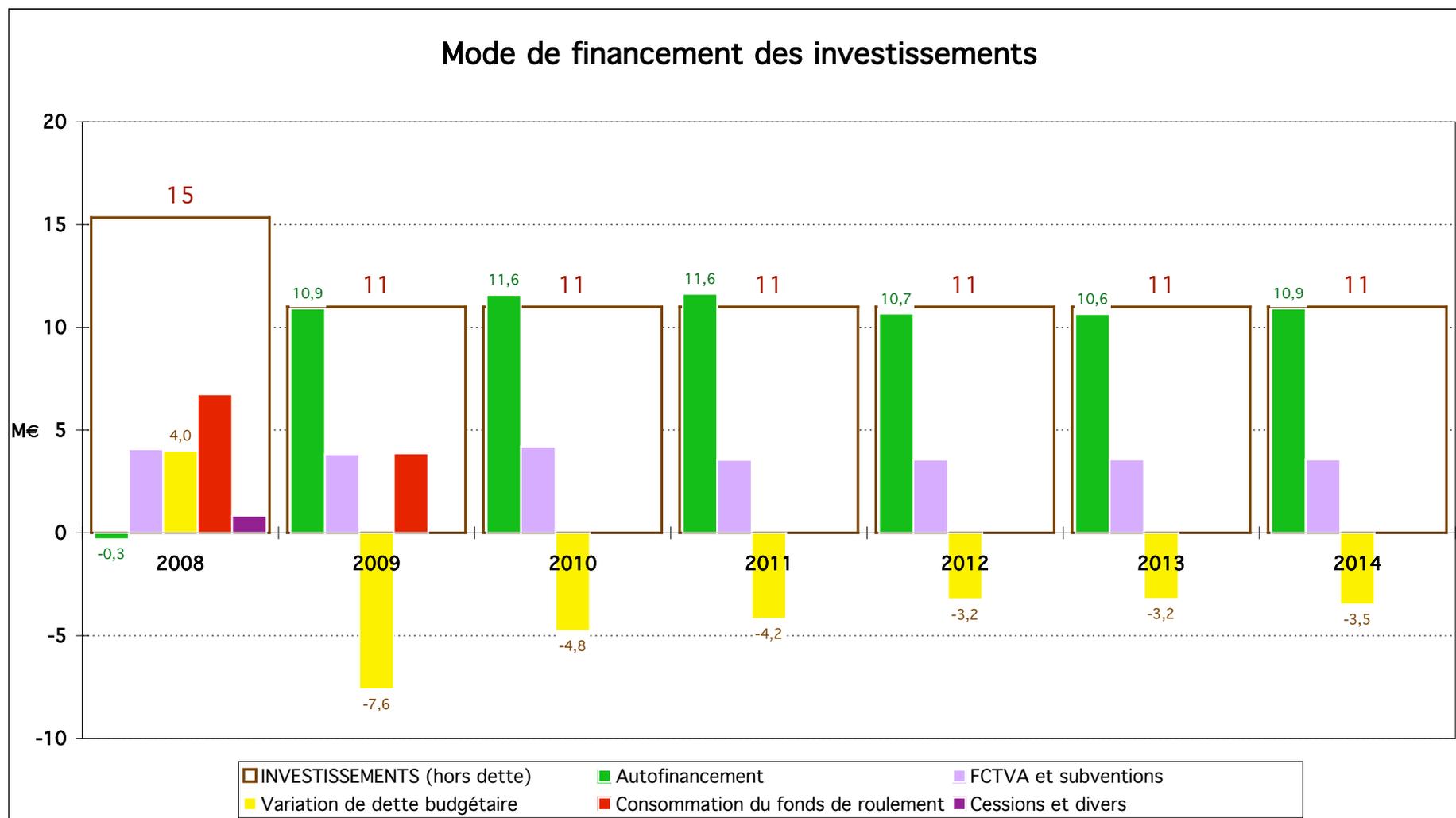
Scénario 2 – Impact sur l'épargne brute

- L'épargne brute progresse de 6% entre 2009 et 2010 du fait de la baisse des charges financières de la dette en place (tableau d'amortissement). Puis elle diminue de 2011 à 2012 par la prise en charge des nouvelles dépenses induites par la mise en place du PPP (assimilées à une dette bancaire dans la prospective).
- Le taux d'épargne brute en 2014 s'établit à 9,8% et demeure donc supérieur au seuil d'alerte communément admis de 8%.



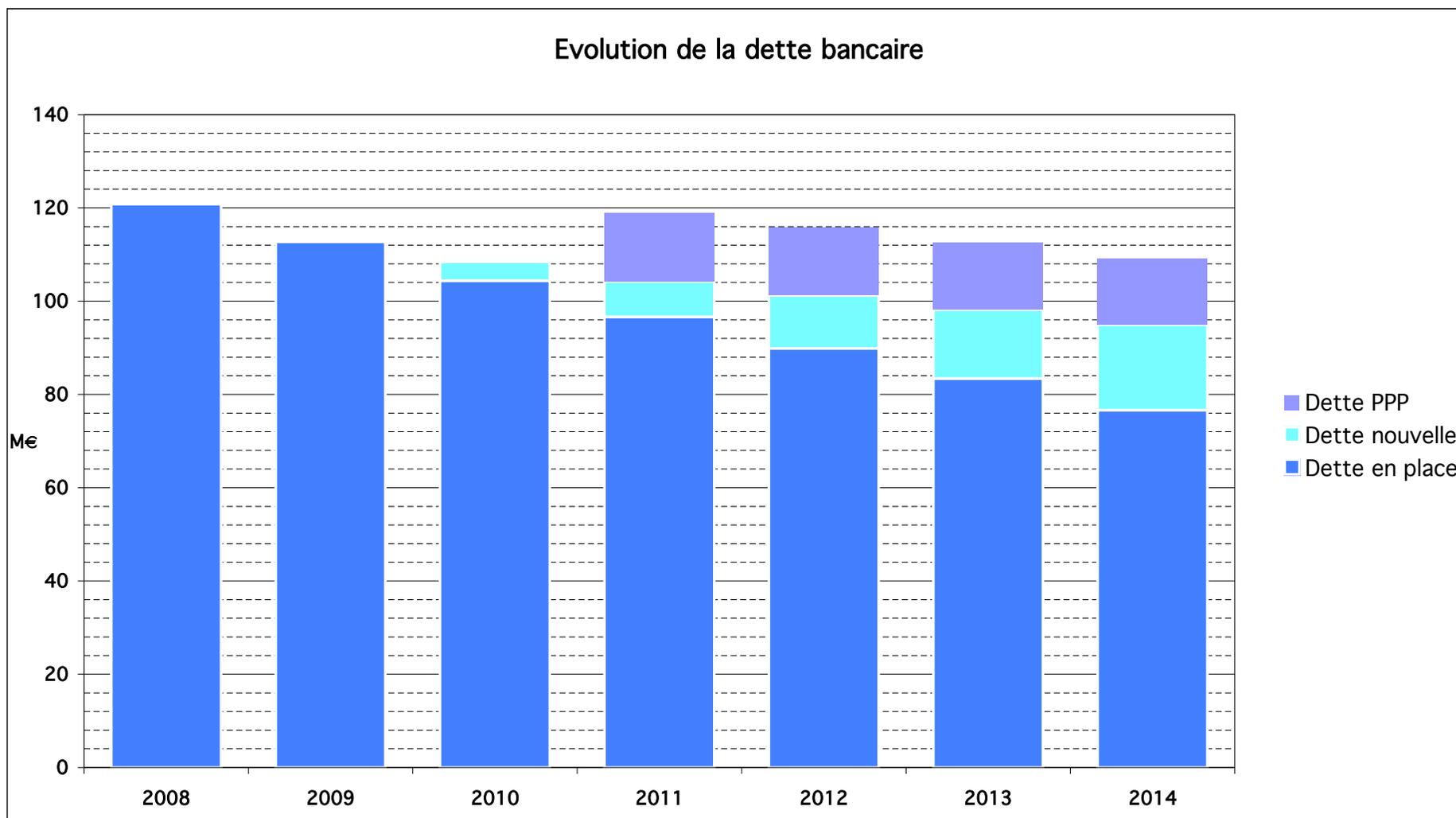
Scénario 2 – Financement des investissements

- Sur la période, l'épargne brute couvre presque la totalité des dépenses d'investissements. Cette situation permet à la ville de se désendetter de manière importante sur la période (en dehors du PPP).



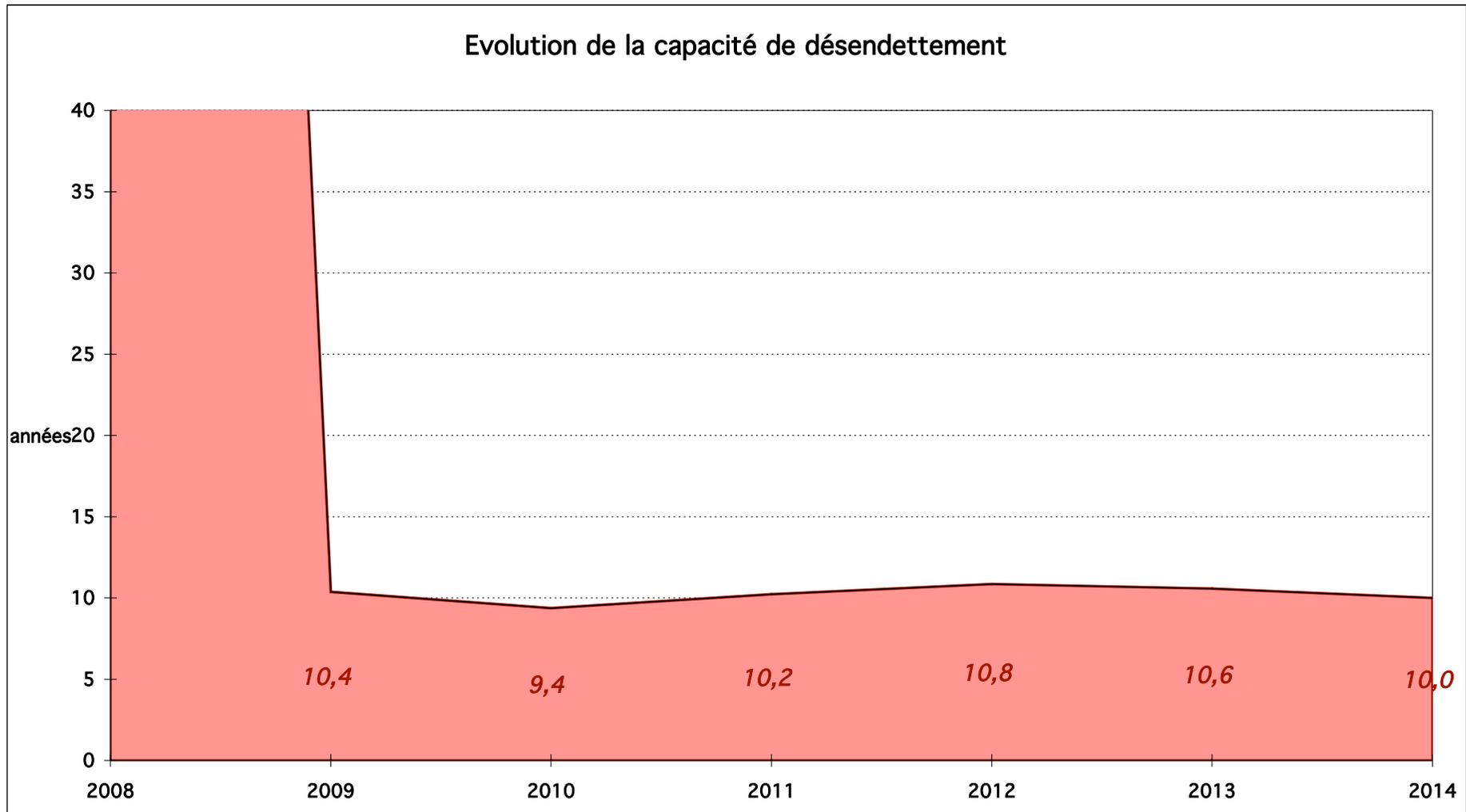
Scénario 2 – Evolution de l'endettement

- L'encours de dette (hors PPP) diminue de 21% sur la période et passe de 121 M€ en 2008 à 94,9 M€ en 2014.



Scénario 2 – Impact sur la capacité de désendettement

- La capacité de désendettement augmente en 2011 du fait de la mise en place du PPP, elle diminue par la suite pour atteindre 10 ans en 2014 sous l'effet de la baisse de l'encours de dette.

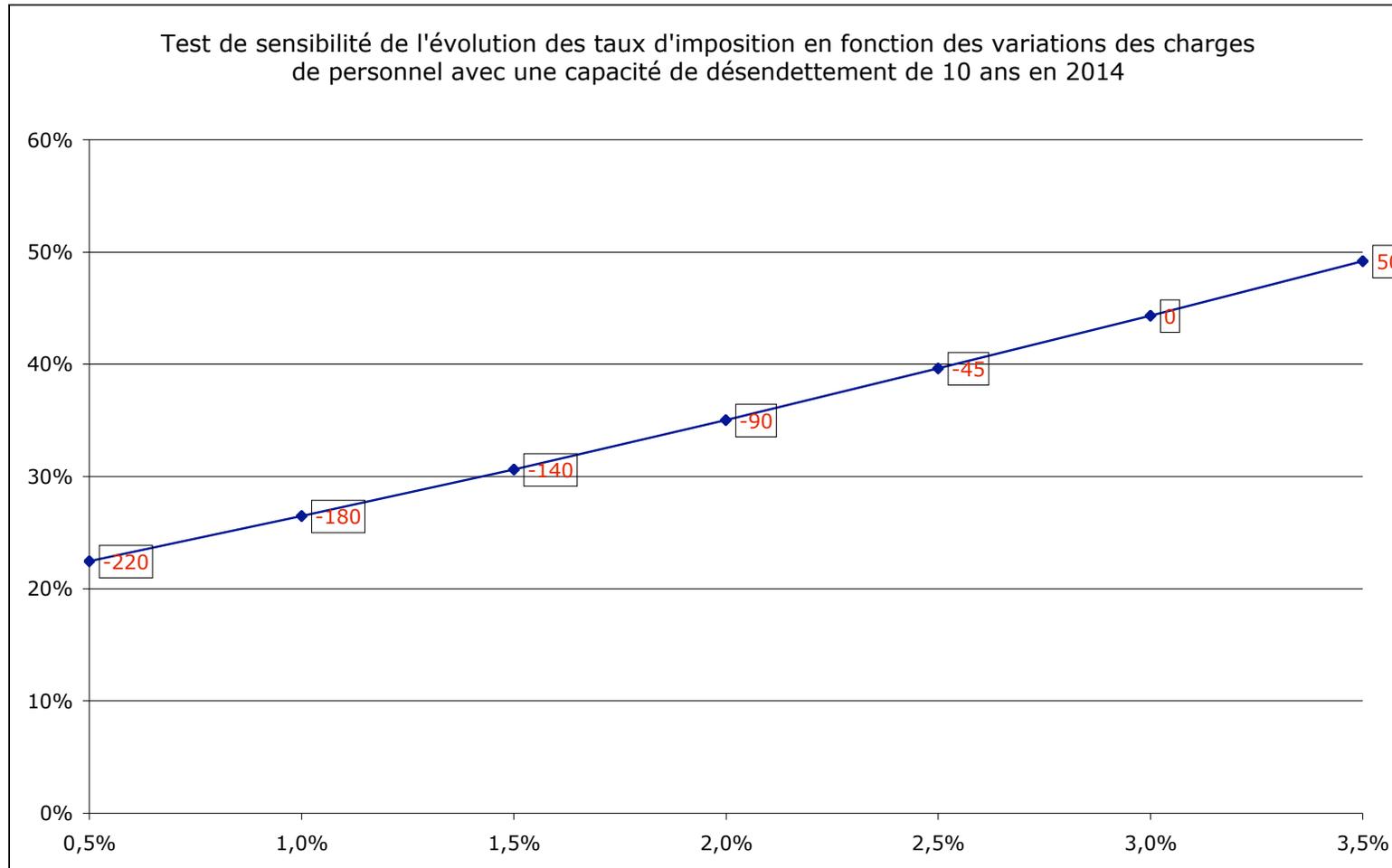


Scénario 2 – Synthèse chiffrée

en Me	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Var 2008/2014
Recettes de gestion	89,7	102,1	103,8	105,5	107,4	109,3	111,3	3,7%
<i>Variation</i>		13,8%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%	
Produits de fiscalité directe	30,7	41,3	42,5	43,6	44,8	46,0	47,2	
Compensations fiscales	3,0	2,6	2,3	2,1	1,9	1,8	1,7	
Autres recettes fiscales	3,3	3,0	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	
Attribution de compensation	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3	
Dotation de solidarité communautaire	1,4	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	
Fonds de concours (conservatoire)	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
DGF forfaitaire	14,4	15,7	15,8	16,0	16,2	16,4	16,5	
DSU	4,1	4,7	5,2	5,5	5,7	6,0	6,3	
FSRIF	3,0	3,6	3,8	4,0	4,2	4,4	4,6	
DGD	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	
Subventions / participations reçues	5,8	5,8	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9	
Produits des domaines	6,5	6,5	6,8	6,9	7,1	7,2	7,3	
Autres produits de la gestion courante	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	
Produits exceptionnels et réduction de charges	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	
Dépenses de gestion	85,0	86,3	88,1	89,7	91,6	93,5	95,2	1,9%
<i>Variation</i>		1,5%	2,1%	1,8%	2,1%	2,1%	1,8%	
Charges à caractère général	13,9	14,1	14,4	14,7	15,0	15,3	15,6	
Charges de personnel	58,2	59,1	60,2	61,1	62,0	63,0	63,9	
Subventions et participations versées	12,6	12,7	13,0	13,3	13,5	13,8	14,1	
Charges exceptionnelles et atténuation de produits	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
Charges induites par les nouveaux équipements			0,2	0,3	0,7	1,1	1,3	
Epargne de gestion	4,7	15,8	15,7	15,8	15,8	15,8	16,1	22,9%
<i>Variation</i>		237,2%	-0,5%	0,7%	-0,2%	0,1%	2,0%	
Résultat financier	-5,0	-4,9	-4,1	-4,2	-5,1	-5,2	-5,2	0,7%
<i>Variation</i>		-2,1%	-15,3%	1,3%	22,1%	0,8%	0,9%	
Epargne brute	-0,3	10,9	11,6	11,6	10,7	10,6	10,9	/
<i>Variation</i>		-3713,9%	6,0%	0,5%	-8,2%	-0,2%	2,5%	
Investissements	15,3	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	
Recettes réelles hors emprunts	4,9	3,8	4,2	3,6	3,6	3,6	3,6	
Investissements nets	10,4	7,2	6,8	7,4	7,4	7,4	7,4	-5,5%
Remboursement du capital de la dette	8,0	8,1	8,3	7,9	7,2	7,0	7,5	-1,0%
Emprunts nouveaux	12,0	0,5	3,6	3,7	3,9	3,8	4,1	-16,5%
Variation du fonds de roulement	-6,7	-3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Endettement au 31/12 net CAPC	120,8	113,2	108,4	119,0	115,8	112,5	109,1	-1,7%
Endettement au 31/12 net CAPC (hors PPP)	120,8	113,2	108,4	104,2	101,2	98,2	94,9	-3,9%
<i>Variation</i>		-6,3%	-4,2%	-3,9%	-2,9%	-3,0%	-3,3%	
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	5,2%	15,5%	15,1%	15,0%	14,7%	14,5%	14,5%	
TAUC D'EPARGNE BRUTE	-0,3%	10,7%	11,1%	11,0%	9,9%	9,7%	9,8%	
CAPACITE DE DESENETTEMENT	/	10,4	9,4	10,2	10,8	10,6	10,0	

Analyse de sensibilité

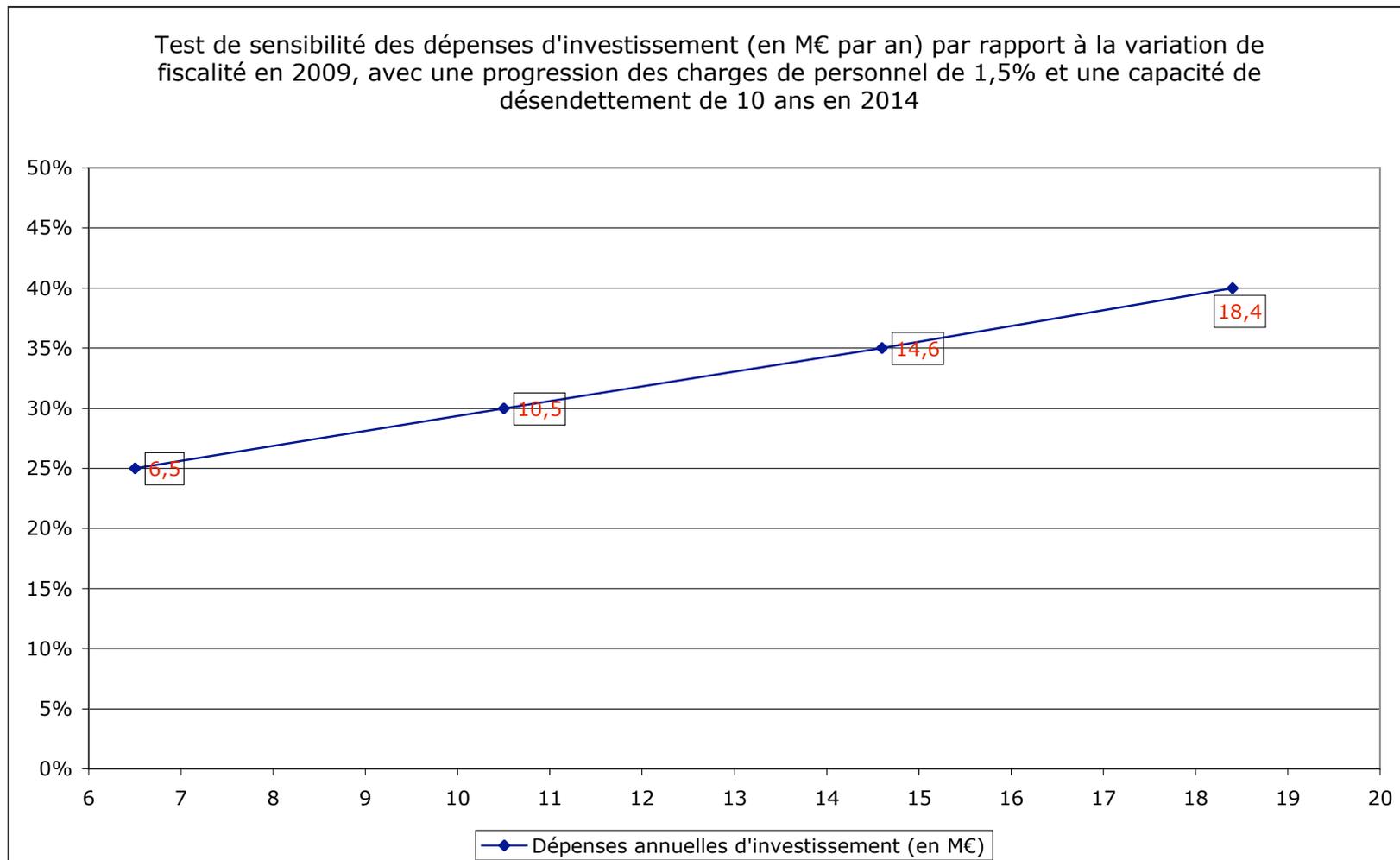
- Le graphique ci-dessous montre, **dans le cadre du scénario correctif 2**, l'impact en terme de fiscalité des efforts engagés sur la maîtrise des dépenses de personnel. Il donne également la traduction en nombre de poste à supprimer ou à créer.



- NB : Tous ces scénarii sont viables budgétairement, mais plus la hausse fiscale de 2009 est limitée, plus les marges pour atteindre l'équilibre sur l'année 2009 sont tendues...*

Analyse de sensibilité

- Le graphique ci-dessous montre , **dans le cadre du scénario correctif 2** , l'impact d'une hausse de fiscalité sur le montant annuel d'équipement. Ainsi, en augmentant ses taux de 35% par exemple en 2009, la ville peut réaliser 14,6 M€ d'investissement par an.



- Dès 2009, la Ville d'Aubervilliers est confronté à un problème d'équilibre budgétaire. Elle ne peut répondre à cette obligation légale qu'en augmentant, si elle ne met pas en œuvre d'autre correctif, de 20% ses taux d'imposition (taxe d'habitation et foncier bâti).
 - Même en ramenant la progression de sa masse salariale, au BP 2009, de 3% à 0%, la hausse fiscale minimale reste de 14%.
- Toutefois, ce niveau demeure insuffisant pour permettre à la Ville de conserver une situation financière viable jusqu'en 2014. Toutes choses égales par ailleurs, la Ville devrait au final augmenter ses taux de 55% en 2009 pour pouvoir financer tout son PPI tout en s'assurant une capacité de désendettement de 10 ans fin de période.
- Un scénario alternatif (scénario 2) montre que si la ville limite la progression des charges de personnel (qui représentent environ 64% des dépenses réelles de fonctionnement) à 1,5%, elle peut limiter la hausse fiscale de 2009 à 30,5%. Elle pourrait dans ce cadre financer 11 M€ par an de dépenses d'investissement.